43e ANNÉE (5e SÉRIE) — N° 46 — 18 NOVEMBRE 1926

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne)

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES { Édition complète . . . . . 18 fr. / Édition partielle . . . . . 12 fr. | ÉTRANGER { Voir les conditions détaillées à la 1re page de la *couv.* du 11 novembre 1926.

L'édition **complète** comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition **partielle** n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte **2 fr. 50.**

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Bulletin d'Ecriture Sainte. — *L'authenticité externe du Quatrième Evangile et la Commission Biblique.* — I. Données de la Tradition sur : *a)* l'époque, 721 ; *b)* le lieu de composition, 723 ; *c)* l'auteur du IVe Evangile, 724. — II. Que faut-il penser des théories soutenues par les adversaires de l'authenticité johannique relatives : *a)* à la mort prématurée de S. Jean, 726 ; *b)* à son non-séjour à Ephèse, 728 ; *c)* à une confusion entre Jean le Presbytre et Jean l'Apôtre, 732. — III. Comptes rendus bibliographiques : Aubry, Nicaise et Gevelle, 734 ; J. Nysten, Jules Séverin, 735 ; dom Flicoteaux, chan. Bérenger, 736.

Questions de science ecclésiastique. — Quel est le sens du mot *physique* dans les choses de la grâce ? 736.

PRÉDICATION

Instructions pour les dimanches. — LIV. *23e Dim. après la Pentecôte* : Le Christ et les malades, 561. — LV. *Dernier dimanche* : Sur la fin du monde, 564.

Pour la fête de sainte Cécile. — La musique religieuse, 565.

Pour la fête de sainte Catherine. — La science dans le sexe féminin, 567.

Sujets de circonstance. — Pour la bénédiction d'un cimetière, 569.

Vingt prônes sur le mariage. — IX. Des témoins requis pour le mariage, 570. — X. Qui doit se marier ? 572. — XI. Avec qui doit-on se marier ? 574.

Abonnements pour l'Etranger. — Voir les conditions détaillées à la première page de la *couverture* du 11 novembre. — Avoir soin de renouveler son abonnement *avant le 31 décembre.*

PETIT COURRIER

Q. — Le chant menace de disparaître dans nos églises ; on trouve difficilement des chantres, même en les payant bien cher.

Je ne suis pas moi-même très fort en chant, et cependant je voudrais apprendre le plain chant à des enfants de 10 à 14 ans. Je vous prie de m'indiquer un manuel, une méthode simple avec exercices, pour m'aider dans cette entreprise que je trouve nécessaire et même urgente.

R. — 1° Dans le sens de l'école de Solesmes : abbé Ch. Laroche, *Principes traditionnels d'exécution du chant grégorien,* Société St Jean l'Evang., Desclée et Cie, Paris et Tournai, 1923 (le même a publié un extrait du manuel ci-dessus, même titre, à l'usage des enfants ; la notation est en musique moderne) ; — D. Sunol, O. S. B., *Méthode complète de chant grégorien,* traduite par D. Maur Sablayrolles, O. S. B., Desclée et Cie, Paris, Tournai, 1922 : plus technique que le précédent ; excellents exercices au début.

2° Dans un sens différent, pour l'interprétation du texte de l'édition Vaticane pur : dom Lucien David, O. S. B., *Méthode pratique de chant grégorien,* Lyon, Janin frères, 10, rue Président-Carnot (1922).

Q. — Voulez-vous me dire à quelle librairie je trouverai les livres d'éducation de Mgr Grente, évêque du Mans ?

R. — Paris, Beauchesne. Tous ces livres ont été recensés ici, lors de leur apparition.

Q. — Voudriez-vous m'indiquer quelques références pour la conférence suivante ? « Notion canonique des associations de fidèles et spécialement des Tiers Ordres. Indiquer explicitement les conditions d'érection et d'affiliation des confréries. »

R. — Voyez les commentateurs du Code, souvent cités ici, pour cette partie du Code. Consultez aussi

Beringer, *Les Indulgences*, dont l'*Ami* a annoncé l'an dernier la réédition chez Lethielleux. — Voyez Tachy, *Traité des Confréries*, Amiens 1896, ancien, mais excellent. Vous trouverez cet ouvrage en articles dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, années 1890-1896.

Q. — Existe-t-il quelque thèse sur « la vérité dans les Oraisons funèbres de Bossuet » ? Si oui, je serais heureux de la lire. Car — le génie me pardonne ! — je suis choqué de la basse adulation où rampe parfois l'Aigle de Meaux : oraison fun. de Marie-Thérèse d'Autriche, *passim*. C'était pourtant l'époque des « trois reines ! »

R. — Vous avez l'essentiel, — tout ce qu'il faut du moins pour rectifier vos idées, — dans nos bonnes éditions classiques, par exemple dans l'excellente édition des *Œuvres choisies* de Bossuet, par M. Calvet, prof. à l'Institut catholique de Paris (Paris, Hatier), — ou même dans de rapides manuels comme celui de Lanson.

Q. — Voudriez-vous m'indiquer quelques ouvrages pour mettre entre les mains d'élèves, petits séminaristes, qui vont entrer au noviciat dans un ou deux ans ? Je désirerais quelque chose de nature à les intéresser dans leurs moments libres et quelques ouvrages traitant de la *vie religieuse* et sacerdotale, sous forme d'histoires, par exemple.

R. — Millot, *Jésus-Christ veut des prêtres*, Paris, Tequi, et *Serai-je prêtre?* Lethielleux ; — Grimaud, *Prêtre ! pourquoi pas ?* Téqui ; — et les monographies de Saints ou de religieux dont la vocation a été contrariée : voir, par exemple, le délicieux article du P. Auffray sur la vocation de S Louis de Gonzague, *Bulletin Salésien*, octobre 1926.

Q. — N'a-t-on pas écrit déjà une pièce à jouer pour patronages ou pensionnats sur sainte Thérèse de l'Enfant Jésus ?

R. — Oui, voir *L'Ame de Thérèse*, drame religieux en 1 acte et en vers. in-12 de 48 p., 2 f. 50, Lyon, Vitte : annoncé ici 1923, *couv.* p. 158.

Q. — L'*Ami* pourrait-il nous donner son avis sur la critique moderne tendant à diminuer les miracles chez les Saints ?

R. — Quelle question imprécise, et comme l'invitation qu'on nous fait semble bien vouloir engager un procès de tendance !

Certes, ni de près, ni de loin, ni hier, ni aujourd'hui, ni demain l'*Ami* ne veut prendre en main la défense d'une critique moderne répréhensible. Mais avant d'attaquer une « tendance, » il faut connaître les éléments du procès.

Que notre correspondant veuille bien apporter des précisions, citer les critiques qui lui paraissent injustifiées, et nous tenterons de lui donner satisfaction *pro modulo nostro*.

Q. — Existe-t-il une édition (traduct. franç.) des livres de Meyer, S. J. : 1. *L'homme tel qu'il est*, — 2. *Le monde*, — 3. *Dieu* ? Les livres sont écrits en langue anglaise.

R. — Remis à la sagacité de nos lecteurs. — Nous avons interrogé plusieurs Scolasticats de la Compagnie de Jésus ; on n'y connaît pas ces ouvrages.

Q. — Où trouver une édition critique du texte espagnol des Œuvres de sainte Thérèse ?

R. — *Obras de Santa Teresa de Jesus*, editadas y anotadas por el P. Silverio de Santa Teresa, C. D (1915). 6 vol. in-4°, 44 ou 62 pesetas selon la reliure ; — *Epistolario de Santa Teresa de Jesus*, edicion critica (1926), par le même, 3 vol. gr. in-8, 37,50 ou 28,50 pesetas selon la reliure. — Les 9 volumes ensemble : 100 ou 75 pesetas. — S'adresser au R. P. Administrador de *El Monte Carmelo*, Apartado 19, Burgos. — Le texte des Œuvres de sainte Thérèse tel qu'il est établi dans les 6 premiers tomes de cette édition critique, est publié en une excellente *Edicion popular*, 1 vol. in-12 de 1182 p. sur papier très mince, relié toile 9 pes., ibid.

Q. — L'*Ami* voudrait-il m'indiquer une brochure justifiant la conduite du pape Benoît XV pendant la guerre ?

R. — Cardinal Touchet, *La paix pontificale*, 2 f., Lethielleux ; — A. d'Agnel, *Benoît XV et le conflit européen*, 2 vol., 10 f. 50, Lethielleux ; — Duplessy, *Benoît XV et la guerre*, 2 f., Téqui.

Q. — L'*Ami* pourrait-il m'indiquer quelques bons livres sur les vœux de pauvreté et d'obéissance, can. 630-631 ?

R. — Nous ne connaissons aucun commentaire particulier de ces canons. Voyez, soit les commentaires complets du Code entier, soit les ouvrages sur le droit des Religieux. Nous avons plusieurs fois cité les deux catégories.

Q. — Où pourrais-je trouver la Pastorale pour Noël à 4 voix de Fauré ?

R. — Nous n'en connaissons pas l'éditeur. Demandez à la maison Haton, qui n'est pas la maison éditrice de Fauré, mais qui est éditrice elle-même ou dépositaire de quantité de musique de ce genre, et qui saura vous procurer Fauré.

Q. — Quels livres consulter pour m'instruire sur la formation d'un groupe de jeunesse catholique ? A qui pourrai-je m'adresser ?

R. — Adressez-vous aux Bureaux et à la Librairie des *Annales de la Jeunesse catholique*, Paris, rue d'Assas, 14 ; et voir aussi le catalogue spécial des Editions *Spes*, Paris, 17, rue Soufflot ; suivre, dans nos recensions, la multitude d'ouvrages où nous signalons des données utilisables pour ce genre d'auditeurs.

R. P. Sigismond, capucin. — **S. François d'Assise, patron des jeunes Scouts catholiques**, in-12 de 118 p., franco 4 f. — **La théologie de la fête du Christ-Roi**, in-18 de 165 p., franco 5 f. — **Septième centenaire de la mort de S. François d'Assise.** *Trois documents pontificaux*, in-18 de 68 p., 1 f. 25. — Aux bureaux des *Voix Franciscaines*, 32, rue des Potiers, Toulouse.

La première brochure rappelle les traits essentiels de cette chevalerie moderne qu'est le scoutisme catholique ; elle explique la royauté de Jésus d'après la théologie franciscaine, surtout celle du B. Duns Scot, et fait valoir à cette occasion, dans des pages qui ont de l'élan et de la grandeur, la thèse du Docteur Subtil sur l'Incarnation du Verbe décidée par Dieu antérieurement à la prévision du péché qu'il faudrait réparer. Nos confrères sauront, en utilisant cette très intéressante brochure, reconnaître aisément les points de doctrine simplement probables, atténuer çà et là les audaces d'une exégèse qui voit bien des choses en certains textes bibliques, et introduire dans tel ou tel raisonnement les nuances qu'oublie l'auteur fasciné par l'indéniable beauté des horizons qu'il découvre et contemple avec amour.

La 3e plaquette rassemble les traductions françaises : 1° de l'Encyclique de Pie XI *Rite expiatis* (30 avril 1926)

(Voir la suite p. 290).

ENGRAIS DEROME

BAVAY (Nord)

Registre du Commᵉ d'Avesnes-s-Helpe, Nº inscript. 2625

HORLOGERIE – BIJOUTERIE – ORFEVRERIE

Montres, Garnitures de Cheminée, Réveils, Médailles, Chaines, Couverts de Table, etc. Catalogue franco sur demande aux Etablissts E. MUGLER Fils, Valence (Drôme) R. C. Romans 313, qui accorderont aux lecteurs de l'AMI toutes facilités et conditions spéciales avec crédit au gré du client.

Fondée en 1830

Registre du Commerce Seine, nº 43.798

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

Siège social 2, Rue Pillet-Will PARIS

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES OU DIFFÉRÉES AUX TAUX AVANTAGEUX DES NOUVEAUX TARIFS.

L'augmentation du revenu par la RENTE VIAGÈRE est pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite le remède le plus efficace à la cherté de la vie.

Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province

CRECHES de toutes tailles

ENFANT JÉSUS en cire, modèles artistiques et ordinaires. Papier Rocher.

Tarifs et Photos franco sur demande

C. IRROY, FABRICANT, 16, rue du Vieux-Colombier, PARIS 6e

GAUDRAP & Cº

MAISON RECOMMANDÉE 31, Rue Borie, 31 – BORDEAUX –

Monopoles { « Graves des Rois de Gascogne » ½ sec. « Moulis-Claret », Bordeaux rouge très fin.

Vin blanc de Messe **Sainte Croix du Mont** (vin liturgique légitime).

— *Envoi gratis du Catalogue sur simple demande* —

R. C. Bordeaux [illegible]

MESSAGER du CŒUR de JÉSUS

Revue de vie chrétienne et d'action catholique

15 fr. par an. Spécimen gratuit. | TOULOUSE, 9, rue Montplaisir. |

PETIT MESSAGER du CŒUR de MARIE

Revue populaire de vie chrétienne

4 fr. par an. Spécimen gratuit.

REVUE SACERDOTALE du Tiers-Ordre de Saint-François

Bulletin de vie spirituelle, doctrine d'action, s'adressant aux Prêtres, Tertiaires ou non, désireux de se former à la spiritualité franciscaine ou chargés de la direction de Fraternités du Tiers-Ordre.

Mensuelle FRANCE . . . . . 8 fr. »»
ETRANGER . . . . . 9 fr. 60

Librairie SAINT-FRANÇOIS, 4, rue Cassette, PARIS (6e).

Envoi gratuit d'un nº spécimen.

Les Bons de la Défense Nationale

Les Bons de la Défense Nationale constituent un dépôt à terme *qui est toujours remboursé à l'échéance convenue* et dont les intérêts sont toujours payés d'avance. Ce mode de placement temporaire n'est assujetti à aucune formalité, à aucun impôt, à aucun contrôle fiscal. Il n'en existe pas de plus commode, de mieux garanti et de plus avantageux.

En souscrivant aux Bons de la Défense Nationale d'un mois à un an d'échéance et qui procurent, selon leur durée, de 3,60 à 6 % d'intérêts nets, on augmente ses revenus sans toucher à son capital et sans l'exposer aux moindres risques.

VINS DE MESSE

CAVES DES PRÉMONTRÉS

S'adresser à M. YVRARD

Abbaye St-Michel-de-Frigolet, par Tarascon (Bouches-du-Rhône).

VITRAUX D'ART

Charles CHAMPIGNEULLE

96, rue N.-D.-des-Champs, PARIS (VIe)

REPRÉSENTANT. MAQUETTES, CATALOGUES SUR DEMANDE

POUDRE ET CIGARETTES ESCOUFLAIRE contre

ASTHME

Bronchite Chronique

EMPHYSÈME et toutes les OPPRESSIONS

GUÉRISONS RADICALES dans des cas où tous les autres remèdes avaient échoué.

Mr CH. ESCOUFLAIRE, à BAISIEUX (Nord) envoie GRATIS et FRANCO une BOITE d'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS de GUÉRISONS.

LISEZ CECI Mme L. MARQUIS, directrice de l'Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève, fondé en 1884, 2, rue Péclet, à BESANÇON, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en Montres, Pendules, Bijouterie et Orfèvrerie. Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res Communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.

R. C. Besançon 1.552

La Manufacture **ELBEUF (Seine-Infre)** **"LA TOILE"** envoie gratuitement sur demande son *Nouveau Catalogue* illustré avec échantillons.

BLANC

Vous y trouverez tout ce qui vous est nécessaire en linge de table, de maison, etc., à des prix raisonnables et de qualité irréprochable.

STATUES
CHEMINS DE CROIX
ORFEVRERIE
ORNEMENTS & LINGERIE
BRONZES

AVIS IMPORTANT Les lecteurs et abonnés de l'*AMI*, tout le Clergé en général, ainsi que les Missionnaires à l'Etranger, doivent connaître les raisons pour lesquelles ils ont intérêt à s'adresser à la **Maison P. VERMARE, de Lyon,** pour leurs achats.

Cette Maison, ainsi que son enseigne « *AUX ARTS RELIGIEUX* » l'indique, fabrique en partie tous les objets nécessaires à la célébration du culte.

Fondée depuis trois quarts de siècle, elle est connue et appréciée des lecteurs de l'*AMI* depuis plus de 20 ans. Comme **STATUAIRE,** ses modèles sont universellement répandus. Elle s'est efforcée de livrer du travail comme avant guerre, se refusant d'avoir recours à de nouveaux procédés de fabrication, qui trompent par l'apparence.

Malgré la différence des prix de main d'œuvre et de matières premières, elle est arrivée à des conditions de prix très raisonnables. Située à **Lyon,** centre de fabrication de la soierie, la **Maison P. VERMARE** est placée d'une manière toute particulière pour exécuter avec tous les éléments voulus et dans les meilleures conditions les **ORNEMENTS D'EGLISE** en tous genres.

Il en est de même pour les **BRONZES** et l'**ORFEVRERIE,** dont le cachet artistique ne cède en rien aux qualités de fabrication sérieuse et de solidité.

La **Maison P. VERMARE** n'ayant pas de magasin de détail, et fabriquant elle-même dans son établissement, **25, Chemin de Francheville, à Lyon,** a réduit de ce fait les frais généraux à leur plus simple expression et supprimé les intermédiaires. Elle peut donc livrer des articles de fabrication récente n'étant pas défraîchis par un séjour plus ou moins long en magasin. Autant d'avantages dont la **Maison P. VERMARE** est heureuse de faire profiter ses clients, qui ne lui ménagent pas leurs témoignages de satisfaction.

43e ANNEE (5e SÉRIE) N° 46 18 NOVEMBRE 1926

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Bulletin d'Écriture Sainte

L'authenticité externe du Quatrième Evangile et la Commission Biblique

SOMMAIRE

I. — Données de la Tradition sur : *a)* l'époque, *b)* le lieu de composition, *c)* l'auteur du IVe Evangile.
II. — Que faut-il penser des théories soutenues par les adversaires de l'authenticité johannique relatives : *a)* à la mort prématurée de S. Jean, *b)* à son non-séjour à Ephèse, *c)* à une confusion entre Jean le Presbytre et Jean l'Apôtre.
III. — Comptes rendus bibliographiques : Aubry, *L'Etude de l'Ecriture Sainte ;* — Nicaise et Gevelle, *Histoire Sainte commentée ;* — Nysten, *Homélies sur les Evangiles du Dimanche ;* — Séverin, *Les Saints Evangiles ;* — dom E. Flicoteaux, *Le Culte du Saint Précurseur ;* — Berenger, *Sainte Marie-Madeleine en Provence.*

Il y a près de vingt ans, le 29 mai 1907, la Commission Biblique publiait une décision en trois articles concernant l'authenticité et l'historicité du IVe Evangile. Elle avait alors en vue certaines théories qui furent vulgarisées chez nous par M. Loisy dans son *Commentaire sur l'Evangile de S. Jean* (1903), et qui avaient été déjà supposées comme définitivement acquises à la vraie science par les fameux petits livres rouges : *L'Evangile et l'Eglise* (1902) et *Autour d'un petit livre* (1903). Peu après, d'ailleurs, le 3 juillet de la même année 1907, certaines de ces théories, celles surtout qui avaient trait à l'historicité du IVe Evangile, étaient positivement censurées par le Saint-Office dans les propositions 16, 17, 18 et 31 du décret *Lamentabili*. Depuis cette époque, bien des études ont été publiées soit sur le IVe Evangile, soit plus spécialement sur tel ou tel point de la question johannique. Parmi les productions catholiques les plus importantes, il convient de rappeler les trois excellents volumes de M. Lepin : *L'Origine du IVe Evangile,* et la *Valeur historique du IVe Evangile* (en 2 tomes). Bien que datant de plus de quinze ans, ces écrits n'ont pour ainsi dire pas vieilli ; — l'article de M. Venard dans le *Dict. de Théologie,* fascic. LX-LXI, col. 537-584 ; — enfin le grand Commentaire que vient d'éditer le P. Lagrange dans sa collection ETUDES BIBLIQUES, pour remplacer celui du P. Calmes paru en 1904 et depuis longtemps déjà épuisé [1].

[1] *Evangile selon S. Jean,* in-8 de CXCIX-550 p., 60 f. ; Paris, Gabalda, 1925. — Outre les ouvrages ci-dessus mentionnés on pourra consulter également, pour nous borner aux seuls travaux catholiques rédigés en français : E. Jacquier, *Histoire des Livres du Nouveau Testament,* t. IV ; — Nouvelle, *L'authenticité du IVe Evangile ;* — Fillion, *L'Evangile selon S. Jean ;* — Chauvin, *Les idées de M. Loisy sur le IVe Evangile ;* — Compagnon, *Commentaire sur l'Evangile de S. Jean.*

Nous voudrions profiter de cette dernière publication pour examiner devant nos lecteurs le problème de l'authenticité externe du IVe Evangile, tel qu'il se pose en 1926. Nous n'aurons pas de peine à montrer que la position adoptée par la Commission Biblique il y a près de vingt ans n'a été nullement ébranlée par les travaux critiques et historiques de ces dernières années.

I

Selon son habitude, d'ailleurs tout à fait conforme à la saine méthode historique, la Commission Biblique, avant de se prononcer sur le texte lui-même du IVe Evangile, ne manque pas d'interroger les témoignages les plus anciens, recueillis chez les Pères ou chez les Ecrivains ecclésiastiques, de manière à être fixée par eux sur l'époque et le milieu où a paru le IVe Evangile et sur l'auteur auquel il a été attribué dès les temps les plus reculés [1].

1° Epoque de composition

La connaissance du IVe Evangile entre 170-200, aussi bien en Orient qu'en Occident, ne saurait être révoquée en doute. Clément à Alexandrie (190-203), Tertullien à Carthage (190 220), S. Irénée à Lyon (177-189) l'utilisent fréquemment et en font souvent des citations littérales ; vers 170, Tatien l'incorpore dans son *Diatessaron ;* aux environs de l'an 200, le *Muratorianum* donne complaisamment, le premier, de nombreux détails sur sa composition, et dans les rares fragments qui nous ont été conservés de leurs écrits, Polycrate d'Ephèse (190), Théophile d'Antioche (vers 181), Méliton de Sardes (160-170), Apollinaire d'Hiérapolis vers 170, l'apologiste Athénagore vers 177, y font de temps à

[1] « DUBIUM I. — Utrum ex constanti, universali ac solemni Ecclesiæ traditione jam a sæculo II decurrente, prout maxime eruitur :
a) Ex SS. Patrum, Scriptorum ecclesiasticorum, immo etiam hæreticorum testimoniis et allusionibus quæ, cum ab Apostolorum discipulis vel primis successoribus derivasse oportuerit, necessario nexu cum ipsa libri origine cohærent ;
b) Ex recepto semper et ubique nomine auctoris quarti Evangelii in canone et catalogis sacrorum Librorum ;
c) Ex eorumdem Librorum vetustissimis manuscriptis codicibus et in varia idiomata versionibus ;
d) Ex publico usu liturgico inde ab Ecclesiæ primordiis toto orbe obtinente ; præscindendo ab argumento theologico, tam solido argumento historico demonstretur Joannem Apostolum et non alium quarti Evangelii auctorem esse agnoscendum, ut rationes a Criticis in oppositum adductæ hanc traditionem nullatenus infirment ?
RESP. *Affirmative.* » (*Ami* 1908, p. 685).

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE

STATUES
CHEMINS DE CROIX
ORFEVRERIE
ORNEMENTS & LINGERIE
BRONZES

AVIS IMPORTANT Les lecteurs et abonnés de l'*AMI*, tout le Clergé en général, ainsi que les Missionnaires à l'Etranger, doivent connaître les raisons pour lesquelles ils ont intérêt à s'adresser à la **Maison P. VERMARE, de Lyon,** pour leurs achats.

Cette Maison, ainsi que son enseigne « *AUX ARTS RELIGIEUX* » l'indique, fabrique en partie tous les objets nécessaires à la célébration du culte.

Fondée depuis trois quarts de siècle, elle est connue et appréciée des lecteurs de l'*AMI* depuis plus de 20 ans. Comme **STATUAIRE,** ses modèles sont universellement répandus. Elle s'est efforcée de livrer du travail comme avant guerre, se refusant d'avoir recours à de nouveaux procédés de fabrication, qui trompent par l'apparence.

Malgré la différence des prix de main d'œuvre et de matières premières, elle est arrivée à des conditions de prix très raisonnables. Située à **Lyon,** centre de fabrication de la soierie, la **Maison P. VERMARE** est placée d'une manière toute particulière pour exécuter avec tous les éléments voulus et dans les meilleures conditions les **ORNEMENTS D'EGLISE** en tous genres.

Il en est de même pour les **BRONZES** et l'**ORFEVRERIE,** dont le cachet artistique ne cède en rien aux qualités de fabrication sérieuse et de solidité.

La **Maison P. VERMARE** n'ayant pas de magasin de détail, et fabriquant elle-même dans son établissement, **25, Chemin de Francheville, à Lyon,** a réduit de ce fait les frais généraux à leur plus simple expression et supprimé les intermédiaires. Elle peut donc livrer des articles de fabrication récente n'étant pas défraîchis par un séjour plus ou moins long en magasin. Autant d'avantages dont la **Maison P. VERMARE** est heureuse de faire profiter ses clients, qui ne lui ménagent pas leurs témoignages de satisfaction.

43e ANNEE (5e SÉRIE) N° 46 18 NOVEMBRE 1926

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Bulletin d'Écriture Sainte

L'authenticité externe du Quatrième Evangile et la Commission Biblique

SOMMAIRE

I. — Données de la Tradition sur : *a)* l'époque, *b)* le lieu de composition, *c)* l'auteur du IVe Evangile.
II. — Que faut-il penser des théories soutenues par les adversaires de l'authenticité johannique relatives : *a)* à la mort prématurée de S. Jean, *b)* à son non-séjour à Ephèse, *c)* à une confusion entre Jean le Presbytre et Jean l'Apôtre.
III. — Comptes rendus bibliographiques : Aubry, *L'Etude de l'Ecriture Sainte ;* — Nicaise et Gevelle, *Histoire Sainte commentée ;* — Nysten, *Homélies sur les Evangiles du Dimanche ;* — Séverin, *Les Saints Evangiles ;* — dom E. Flicoteaux, *Le Culte du Saint Précurseur ;* — Berenger, *Sainte Marie-Madeleine en Provence.*

Il y a près de vingt ans, le 29 mai 1907, la Commission Biblique publiait une décision en trois articles concernant l'authenticité et l'historicité du IVe Evangile. Elle avait alors en vue certaines théories qui furent vulgarisées chez nous par M. Loisy dans son *Commentaire sur l'Evangile de S. Jean* (1903), et qui avaient été déjà supposées comme définitivement acquises à la vraie science par les fameux petits livres rouges : *L'Evangile et l'Eglise* (1902) et *Autour d'un petit livre* (1903). Peu après, d'ailleurs, le 3 juillet de la même année 1907, certaines de ces théories, celles surtout qui avaient trait à l'historicité du IVe Evangile, étaient positivement censurées par le Saint-Office dans les propositions 16, 17, 18 et 31 du décret *Lamentabili*. Depuis cette époque, bien des études ont été publiées soit sur le IVe Evangile, soit plus spécialement sur tel ou tel point de la question johannique. Parmi les productions catholiques les plus importantes, il convient de rappeler les trois excellents volumes de M. Lepin : *L'Origine du IVe Evangile*, et la *Valeur historique du IVe Evangile* (en 2 tomes). Bien que datant de plus de quinze ans, ces écrits n'ont pour ainsi dire pas vieilli ; — l'article de M. Venard dans le *Dict. de Théologie*, fascic. LX-LXI, col. 537-584 ; — enfin le grand Commentaire que vient d'éditer le P. Lagrange dans sa collection ETUDES BIBLIQUES, pour remplacer celui du P. Calmes paru en 1904 et depuis longtemps déjà épuisé [1].

[1] *Evangile selon S. Jean*, in-8 de CXCIX-550 p., 60 f. ; Paris, Gabalda, 1925. — Outre les ouvrages ci-dessus mentionnés on pourra consulter également, pour nous borner aux seuls travaux catholiques rédigés en français : E. Jacquier, *Histoire des Livres du Nouveau Testament*, t. IV ; — Nouvelle, *L'authenticité du IVe Evangile ;* — Fillion, *L'Evangile selon S. Jean ;* — Chauvin, *Les Idées de M. Loisy sur le IVe Evangile ;* — Compagnon, *Commentaire sur l'Evangile de S. Jean.*

Nous voudrions profiter de cette dernière publication pour examiner devant nos lecteurs le problème de l'authenticité externe du IVe Evangile, tel qu'il se pose en 1926. Nous n'aurons pas de peine à montrer que la position adoptée par la Commission Biblique il y a près de vingt ans n'a été nullement ébranlée par les travaux critiques et historiques de ces dernières années.

I

Selon son habitude, d'ailleurs tout à fait conforme à la saine méthode historique, la Commission Biblique, avant de se prononcer sur le texte lui-même du IVe Evangile, ne manque pas d'interroger les témoignages les plus anciens, recueillis chez les Pères ou chez les Ecrivains ecclésiastiques, de manière à être fixée par eux sur l'époque et le milieu où a paru le IVe Evangile et sur l'auteur auquel il a été attribué dès les temps les plus reculés [1].

1° Epoque de composition

La connaissance du IVe Evangile entre 170-200, aussi bien en Orient qu'en Occident, ne saurait être révoquée en doute. Clément à Alexandrie (190-203), Tertullien à Carthage (190 220), S. Irénée à Lyon (177-189) l'utilisent fréquemment et en font souvent des citations littérales ; vers 170, Tatien l'incorpore dans son *Diatessaron ;* aux environs de l'an 200, le *Muratorianum* donne complaisamment, le premier, de nombreux détails sur sa composition, et dans les rares fragments qui nous ont été conservés de leurs écrits, Polycrate d'Ephèse (190), Théophile d'Antioche (vers 181), Méliton de Sardes (160-170), Apollinaire d'Hiérapolis vers 170, l'apologiste Athénagore vers 177, y font de temps à

[1] « DUBIUM I. — Utrum ex constanti, universali ac solemni Ecclesiæ traditione jam a sæculo II decurrente, prout maxime eruitur :
a) Ex SS. Patrum, Scriptorum ecclesiasticorum, immo etiam hæreticorum testimoniis et allusionibus quæ, cum ab Apostolorum discipulis vel primis successoribus derivasse oportuerit, necessario nexu cum ipsa libri origine cohærent ;
b) Ex recepto semper et ubique nomine auctoris quarti Evangelii in canone et catalogis sacrorum Librorum ;
c) Ex eorumdem Librorum vetustissimis manuscriptis codicibus et in varia idiomata versionibus ;
d) Ex publico usu liturgico inde ab Ecclesiæ primordiis toto orbe obtinente ; præscindendo ab argumento theologico, tam solido argumento historico demonstretur Joannem Apostolum et non alium quarti Evangelii auctorem esse agnoscendum, ut rationes a Criticis in oppositum adductæ hanc traditionem nullatenus infirment ?
RESP. *Affirmative.* » (*Ami* 1908, p. 685).

autre allusion. Il n'est pas jusqu'au païen Celse qui ne témoigne en sa faveur, puisqu'il lui emprunte quelques-unes des objections qu'il oppose sans cesse aux chrétiens dans le dernier quart du IIe siècle.

Or une telle diffusion, surtout à cette époque reculée, ne témoigne pas seulement de la haute autorité dont jouissait alors cet écrit en raison de son origine ; elle atteste de plus qu'il n'était certainement pas, au moment où l'on s'en servait, de date récente et qu'il devait déjà circuler dans les Eglises au moins depuis une génération [1].

Et de fait, en remontant le cours du IIe siècle, nous trouvons des textes qui, sans attribuer expressément à S. Jean le IVe Evangile, attestent son existence et son crédit déjà considérable. Nous savons par S. Irénée que les disciples du gnostique Valentin utilisaient fréquemment le IVe Evangile (*Contra Hæres.*, lib. VIII) ; Origène rapporte que l'un d'eux, Héracléon, citait Jo. I, 18 en l'attribuant non au Précurseur mais au disciple de Jésus (*In Joann.*, t. VI, 2 ; édit. Preuschen, p 109). Un autre, Ptolémée, parlant du prologue du IVe Evangile, y voyait l'œuvre de « l'Apôtre » (Epiphane, *Hæres.*, XXXIII, 3, 6), ou de « Jean le disciple du Seigneur » (Irénée, *Contra Hæres.*, I, 5, 8). Ces hérétiques considéraient donc comme *apostolique* et, par conséquent, comme *sacré* le IVe Evangile. Les Montanistes ne le prisaient pas moins et recouraient à lui pour le même motif. C'est en 157 d'après S. Epiphane, ou en 172 d'après Eusèbe de Césarée, que Montan se mit à prêcher le don nouveau de l'Esprit-Saint. Il eut un vif succès à Rome, à Lyon, à Carthage. Or, si les Synoptiques avaient promis le secours de l'Esprit-Saint, le IVe Evangile rapportait de Jésus des propos assez étendus sur l'assistance du Paraclet (XIV, 16-26 ; XV, 26 ; XVI, 7-15). On voit donc de quel appui pouvait être pour Montan et ses disciples cet écrit accepté comme apostolique dans toute l'Eglise. On a également maintenant l'assurance, depuis les études très poussées d'Harnack, que Marcion a connu lui aussi le IVe Evangile, dont il a vraisemblablement utilisé certains passages démarqués. Or c'est entre 139 et 144 que Marcion a publié son Nouveau Testament. On ne peut pas non plus mettre en doute, en raison des similitudes de pensées ou d'expressions, que S. Justin qui eut à Ephèse vers l'an 135 sa discussion avec le Juif Tryphon [2], ait également connu le IVe Evangile [3]. Le P. Lagrange, après le P. Calmes (p. 27) et M. Lepin (*L'authenticité du IVe Evangile*, p. 235), affirme (p. XLVIII) que quand Justin s'est servi pour désigner les Evangiles de l'expression « Mémoires des Apôtres, » il a voulu indiquer par là les écrits de Matthieu et de Jean, puisqu'à l'occasion il cite Luc comme étant l'œuvre des disciples des Apôtres (*Dialog.* CIII, 8). Mais ce fait, même s'il était absolument certain, prouverait tout au plus qu'il reconnaissait dans le IVe Evangile comme dans S. Matthieu des traditions d'origine apostolique ; il ne démontrerait pas explicitement qu'il en attribuait la rédaction à S. Jean [1].

Nous pouvons remonter plus haut encore, et bien peu de Critiques souscriraient de nos jours à la déclaration que faisait en 1897 Albert Réville dans son *Jésus de Nazareth*, t. I, p. 357 : « Tout bien pesé, il me semble impossible de faire remonter la composition du IVe Evangile au-dessus de la période 130-140 et j'opterais pour 140 plutôt que pour 130. » D'abord parce qu'il n'est pas possible qu'un ouvrage déjà répandu à ce point que S. Justin en est pénétré et que Gnostiques et Montanistes s'en inspirent, ne remonte qu'à quelques années auparavant. Ensuite, parce que des faits littéraires incontestables trahissent l'existence du IVe Evangile dans le premier quart du IIe siècle.

L'un de ces faits est d'ordre purement négatif : c'est l'absence dans le IVe Evangile de toute tendance apologétique contre la Gnose. « Or il paraît bien difficile d'admettre, dit Jean Réville, que si le IVe Evangile était né à une époque où le gnosticisme battait son plein, non plus seulement en une foule de spéculations individuelles dénuées d'autorité, mais dans de véritables écoles dont la terminologie est souvent apparentée à la sienne, on n'y trouvât aucune trace de ces systèmes, soit qu'il se rencontrât avec eux sur certains points, soit qu'il eût à les combattre ou à se distinguer d'eux. On ne saurait alléguer que le IVe Evangile ne fait pas de polémique ; il en fait beaucoup, au contraire, mais exclusivement contre les Juifs. » Et la conclusion du Critique indépendant qu'est M. Réville est ainsi libellée : « Comme les grands systèmes de Basilide et de Valentin se forment à partir de l'an 125, il ne nous paraît pas possible de faire descendre la composition du IVe Evangile au-delà de cette date [2]. »

Les autres sont d'ordre positif, à savoir, la connaissance du IVe Evangile par S. Polycarpe, par les *Odes de Salomon* et par S. Ignace d'Antioche.

Vers l'an 120, S. Polycarpe dans son Epître aux Philippiens utilise plusieurs sentences étroitement apparentées à la Ia Joann. [3]. Or personne ne met en doute que celle-ci ne soit du même auteur et n'ait vu le jour dans le même milieu que le IVe Evangile, à tel point que d'aucuns ont voulu y reconnaître la lettre d'envoi qui aurait accompagné

[1] Cette remarque de Renan dans sa *Vie de Jésus*, p. LXIV, était des plus justifiées : « Si, vers l'an 170, le IVe Evangile apparaît comme un écrit de l'apôtre Jean et revêtu d'une pleine autorité, n'est-il pas évident qu'à cette date-là il n'était pas né de la veille ! »

[2] Cf. Drummond, *An Inquiry into the Character and Authorship of the Fourth Gospel*, p. 160 ; Harnack, *Die Chronologie*, t. I, p. 683.

[3] Opinion généralement admise aujourd'hui par Lagrange, Calmes, Lepin, Venard, et aussi par Drummond, Sanday, Zahn, B. Weiss, Harnack, J. Reville, Loisy, etc.

[1] Pour la parenté entre S. Justin et le IVe Evangile, voir Archambault, *Dialogue avec Tryphon*, p. 349, et Pautigny, *Apologies*, p. 189.

[2] *Le Quatrième Evangile*, p. 323, 324. — On peut lire pour le même motif une conclusion identique dans Jülicher, *Einleitung in das N. T.*, p. 324, et dans Loisy, *Le Quatrième Evangile* (1903), p. 95.

[3] Cf. *Les Pères apostoliques*, Collect. Hemmer-Lejay, t. III, p. 176-177. Avec Lepin, le P. Lagrange, MM. Jacquier et Venard, MM. J. Réville, Harnack, Zahn, Loisy, etc., reconnaissent volontiers cette dépendance.

l'Evangile. Pour notre part, nous ne partageons pas ce point de vue, — nous croyons même que cette première épître fut de quelques années postérieure au IVe Evangile, — mais il semblera difficile d'admettre que Polycarpe, qui fut le disciple de S. Jean, se soit pénétré à un tel point de la première lettre du Maître vénéré sans avoir connu et utilisé l'Evangile écrit par ce même Maître quelques années auparavant [1].

Avec les *Odes de Salomon* [2] qui semblent, au dire du P. Lagrange (p. XXVIII), dépendre des lettres de S. Ignace et avec les lettres elles-mêmes de l'Evêque d'Antioche, nous avons l'assurance formelle que le IVe Evangile était déjà connu à Antioche dans les premières années du IIe siècle, puisque si les *Odes de Salomon* sont seulement des premières années du IIe siècle, les lettres ignatiennes dont l'authenticité est aujourd'hui universellement admise peuvent être datées avec certitude des années 107 ou 115. Or les ressemblances entre les lettres d'Ignace et les *Odes* sont nombreuses et quelques-unes d'entre elles sont très significatives (cf. Lagrange, p. XXVI-XXVIII). Ces ressemblances s'expliquent bien plus naturellement par une dépendance littéraire des *Odes* et des épîtres d'Ignace vis-à-vis du IVe Evangile que par une dépendance de ces documents (auxquels on ajouterait l'épître aux Ephésiens et les épîtres Pastorales) à l'égard d'une certaine ambiance théologique qui aurait pris naissance en Asie Mineure à la fin du Ier siècle ou au début du IIe, ambiance théologique dont la reconstitution tentée par Von der Golz est des plus artificielles [3].

Ne voulant nous appuyer que sur des textes absolument indiscutables, nous laissons de côté l'épître que Clément de Rome écrivit vers 95 aux Corinthiens [4]. N'est-ce pas, d'ailleurs, déjà un fort beau résultat d'avoir pu établir que dans les vingt-cinq premières années du IIe siècle, aux environs de l'an 110, le IVe Evangile était connu et utilisé même dans le milieu antiochien ? Sa composition remonte donc nécessairement à la fin du Ier siècle, et le IVe Evangile n'aurait pas obtenu aussi rapidement un tel crédit, surtout étant donné ses divergences profondes avec les Evangiles synoptiques, si l'on n'avait pas été alors absolument assuré de son origine apostolique.

2° Lieu de composition

On a pu remarquer que le IVe Evangile avait été connu dès les premières années du IIe siècle dans le milieu antiochien, les lettres de S. Ignace et les *Odes de Salomon* en font foi. On s'est donc demandé si le moyen le plus naturel et le meilleur d'expliquer cette dépendance littéraire ne serait pas de voir dans Antioche de Syrie, et non dans Ephèse, le lieu de composition du IVe Evangile [1]. D'autant que cette hypothèse ne serait pas sans trouver un certain point d'appui dans quelques textes de l'ancienne littérature. Ne lit-on pas à la fin du commentaire de S. Ephrem sur le *Diatessaron* : « Johannes scripsit illud (Evangelium) græce Antiochiæ, nam permansit in terra usque ad tempus Trajani [2] » ? De plus, les *Actes* de S. Ignace, du IVe ou du Ve siècle, font de lui un condisciple de Polycarpe auprès de l'apôtre S. Jean, et S. Jérôme dans sa *Chronique* se fait l'écho d'une tradition identique quand il écrit : « Post quem (Jean) auditores ejus insignes fuerunt Papias hierapolitanus episcopus et Polycarpus zmurnæus et Ignatius antiochenus [3]. »

Cependant, tout bien pesé, il ne semble pas qu'il faille s'arrêter à cette solution. Sans doute S. Ephrem parle nettement de la composition du IVe Evangile à Antioche ; mais il est seul de cet avis et il le demeure. Quant à Ignace, il a pu être le condisciple de Polycarpe auprès de S. Jean à Ephèse et la mention faite de Papias par S. Jérôme à côté de Polycarpe et d'Ignace, au lieu d'évoquer le souvenir d'Antioche, fait bien plutôt songer à Ephèse.

C'est d'ailleurs en faveur de cette contrée que l'affirmation d'Irénée et bien d'autres indices permettent de conclure. Les paroles de l'Evêque de Lyon sont des plus catégoriques : « Jean a publié l'Evangile pendant son séjour à Ephèse d'Asie. » (*Contra Hæres.*, III, 1, 1). Il y a tout lieu de supposer qu'Irénée a recueilli ce renseignement auprès de ces Presbytres qui lui en ont fourni tant d'autres, et nous ne voyons vraiment pas pourquoi on voudrait éluder son témoignage en déclarant qu'il l'a déduit du séjour de S. Jean à Ephèse [4].

Il y a, en outre, toute une série d'indices qui confirment la rédaction à Ephèse du IVe Evangile. C'est là, et là seulement, qu'on a conservé le souvenir d'un Apôtre dont la vieillesse fut si prolongée

[1] Cf. Harnack, *Die Chronologie*, t. I, p. 658 : « L'existence de l'épître (la Ie Joan.) et avec elle celle de l'Evangile est fermement garantie pour les dernières années de Trajan (98-117) par la citation de la lettre de Polycarpe, chap. VII. »

[2] Les *Odes de Salomon* avaient été traduites et commentées chez nous en 1911 par M. Labourt et Mgr Batiffol. Une nouvelle édition du texte avec traduction, notes et introduction a été publiée en 1916 et 1920 par MM. Rendel Harris et Mingana sous le titre : *The Odes and Psalms of Solomon*, Manchester, University Press.

[3] Cf. *Ignatius von Antiochien als Christ und Theologe, eine dogmengeschichtliche Untersuchung* dans *Texte und Unters.*, XII, 3 (1894). En 1903, dans la première édition de son commentaire sur le quatrième Evangile, M. Loisy écrivait : « Il (Ignace) a dû le (IVe Evangile) connaître assez longtemps avant d'écrire ses épîtres, pour s'être pénétré de sa doctrine et de son esprit au degré que nous voyons. Il concilie la tradition synoptique avec la théologie johannique ; autant qu'on en peut juger, il emprunte à la première l'histoire de Jésus et à la seconde l'idée qu'on doit se faire du Christ et de son œuvre. » En 1921, dans la seconde édition du même commentaire, M. Loisy a été moins affirmatif : « on ne sait pas sûrement, dit-il, s'il a connu cet Evangile » (le IVe) ; il ajoute toutefois : « la chose est possible, probable même » (p. 8).

[4] Le P. Calmes dans son Commentaire avait admis autrefois (p. 50-53) une dépendance littéraire de l'épître de Clément vis-à-vis du IVe Evangile. De nos jours cette dépendance est niée par la grande majorité des critiques, et le P. Lagrange n'a pas hésité, p. XXIV, à se rallier nettement à leur opinion.

[1] Cette opinion fut adoptée et défendue par Burney dans *The aramaic Origin of the Fourth Gospel*, Oxford 1922. Selon lui, le IVe Evangile aurait été écrit en araméen à Antioche vers 75-80 par Jean le Presbytre, disciple immédiat de Jésus, d'origine hiérosolymitaine et de famille sacerdotale. Jean le Presbytre l'aurait écrit en araméen avant de se rendre à Ephèse où il devait composer en grec l'Apocalypse.

[2] Traduction Conybeare dans *Zeitschrift für die N. T. Wissenschaft*, 1902, p. 193.

[3] Edition Helm, 1913, p. 193.

[4] Contre Lagrange, p. LXVI, et Loisy, *Le Quatrième Evangile* (1903), p. 28.

qu'on put en venir à se demander un jour s'il ne mourrait pas (Jo., XXI)[1]. — C'est à Patmos, en face d'Ephèse, que fut écrite quelques années auparavant l'Apocalypse, dont le lien de parenté avec le IVe Evangile et les épîtres s'explique parfaitement si ces écrits ont une commune patrie. — C'est enfin dans l'Asie occidentale que se trouve le premier centre de diffusion du IVe Evangile avec Polycarpe, disciple de S. Jean, avec Justin converti à Ephèse, avec Montan et ses disciples dont le mouvement né dans cette contrée prit aussitôt comme point d'appui les écrits johanniques. On ne peut, dit avec raison Harnack, produire aucun argument sérieux pour une autre province, et il est impossible d'aller contre ce fait que les plus anciennes traces de l'Evangile et de l'Epître indiquent l'Asie[2].

Il est donc très probable, pour ne pas dire certain, que c'est à Ephèse que l'apôtre S. Jean écrivit son Evangile.

3e Auteur

Dans le dernier quart du IIe siècle, on trouve le IVe Evangile reconnu comme l'œuvre de Jean l'Apôtre aussi bien en Orient qu'en Occident. Sans doute on ne sait pas grand'chose sur les circonstances de sa composition. Quel est d'ailleurs dans l'antiquité l'ouvrage pour lequel on se soit vraiment soucié de connaître par le menu ce genre de détails somme toute assez accessoires ? Et encore si d'aucuns trouvent que l'on sait trop peu sur ce sujet, y en a-t-il d'autres parmi les Critiques qui trouvent que l'on en sait beaucoup trop et qui, prenant peut-être avec raison certains traits pour légendaires, en profiteraient volontiers pour ôter toute valeur au témoignage traditionnel en ce qui concerne le fait lui-même de la composition de l'Evangile par l'apôtre S. Jean. Est-il besoin de déclarer ici que nous ne nous arrêterons qu'à ce fait considéré en lui-même, fait qui demeure d'autant plus indiscutable et d'autant plus impressionnant qu'il n'est que l'écho de l'opinion reçue dans les principales communautés chrétiennes d'alors ?

A Alexandrie, le maître du Didascalée, Clément, dans un texte conservé par Eusèbe affirme nettement l'origine johannique du IVe Evangile, et il signale à ce propos sa caractéristique si particulière : « Jean, *le dernier*, voyant que les choses corporelles étaient racontées dans les Evangiles, composa sur la demande de ses amis et avec l'assistance de l'Esprit un évangile spirituel. » *(H. E*, liv. VI, c. XIV, n. 7 : *P. G.* XX, 552). Ces renseignements ont été recueillis par Clément auprès des anciens Presbytres qu'il a fréquentés en Asie au cours de ses voyages. — A Antioche, vers 181, l'évêque Théophile attribue très expressément à l'apôtre S. Jean, qu'il met au nombre des hommes inspirés, le Prologue du IVe Evangile. *(Ad. Autolycum*, lib. II, cap. XXIII : *P. G.* VI, 1088). — On peut même, si l'on veut, faire état pour l'Orient d'un témoignage explicite de beaucoup antérieur, puisqu'il est de Papias. Ce témoignage, trouvé en tête de deux manuscrits latins de la Bible (le *Cod. Vat. alex. 14* du IXe s. et le *Cod. Tolet.* du Xe s.) est ainsi libellé : « Evangelium Iohannis manifestatum et datum est ecclesiis ab Iohanne adhuc in corpore constituto sicut Papias nomine Hieropolitanus discipulus Iohannis carus in exotericis id est in extremis quinque libris retulit[1]. »

Si de l'Orient nous passons à l'Occident, nous trouvons au début du IIIe siècle : à Carthage, Tertullien rappelant que nous puisons notre foi dans deux écrits d'Apôtres, Jean et Matthieu, et dans deux écrits de disciples d'Apôtres, Marc et Luc *(Adv. Marcionem*, lib. IV, cap V : *P. L.* II, 366) ; — à Rome, le canon de Muratori revendiquant hautement l'authenticité johannique du IVe Evangile et, pour en bien établir la valeur historique, montrant que celui qui le rédigea fut un témoin oculaire ; — à Lyon, enfin, dans le dernier quart du IIe siècle, S. Irénée, originaire d'Asie et disciple de S. Polycarpe, faisant suivre sa notice consacrée aux Synoptiques de cette déclaration si précise : « Jean, le disciple du Seigneur, qui a reposé sur son sein, a publié lui aussi l'Evangile pendant son séjour à Ephèse d'Asie. » *(Contra Hæres.*, lib. III, cap. I, n. 1 : *P. G.* VII, 845).

Avec Irénée par S. Polycarpe qui fut le disciple de S. Jean, et par les Presbytres d'Asie qui recueillirent religieusement sur les lèvres mêmes du Disciple bien-aimé les plus anciennes traditions et dont il fut l'auditeur assidu et parfois même le trop complaisant rapporteur ; enfin, peut-être aussi, avec Papias, que nous considérons quant à nous comme ayant été également l'un des disciples du plus jeune fils de Zébédée, nous atteignons ces témoignages directs, d'une haute antiquité, auxquels fait allusion le décret de la Commission Biblique : « Dérivant des disciples immédiats ou des premiers successeurs des Apôtres, ils se rattachent par un lien nécessaire à l'origine même du livre. »

Tout concorde donc pour démontrer historiquement que l'apôtre S. Jean et non un autre doit être tenu pour l'auteur du IVe Evangile. Les affirmations explicites des écrivains de la fin du IIe siècle ou des débuts du IIIe cadrent d'ailleurs parfaitement avec ce que nous savons du milieu où cet écrit prit naissance, et de l'époque où l'on en retrouve les premières traces si peu après le temps où il fut rédigé.

Contre cette affirmation traditionnelle en faveur de l'authenticité du IVe Evangile ne s'élève qu'une seule voix, à la fin du IIe siècle, celle des Aloges. Et encore peut-on se demander s'il convient vraiment d'employer ici le pluriel, comme s'il y avait eu certainement des Aloges en Asie. Ce ne sera certes pas l'un des moindres services rendus ces

[1] « Le vieux Jean d'Ephèse est le seul disciple à nous connu qui ait vécu à un âge assez avancé pour qu'on ait pu le croire immortel ; c'est vers lui que converge toute la tradition. » (Jülicher dans *Einleitung in das N. T.*, p. 328).

[2] *Die Chronologie*, t. I, p. 680, note 3.

[1] Cité par Höpfl, O. S. B., dans *Introduct. specialis in libros N. T.* edit. altera, p. 155. L'authenticité de ce témoignage de Papias a été défendue par des critiques de valeur catholiques ou non, tels que Tischendorf, Belser, Zahn, Mgr Ladeuze, Gregory, etc.

dernières années par la science historique à la question johannique, que de l'avoir à peu près débarrassée de ces encombrants personnages qui durent pour une bonne part leur importance, voire même leur existence, à un chapitre de S. Epiphane, le 51e, dont on a exagéré la portée. Le premier qui ait fait allusion à une opposition quelconque au IVe Evangile est S. Irénée. Dans son *Contra Hæres.*, lib. III, cap. XI, n. 9 (*P. G.* VII, 890), il prend à partie certaines personnes qui, par opposition à la doctrine de l'effusion du St-Esprit, telle sans doute que la soutenaient les Montanistes, rejetaient l'Evangile de S. Jean. Mais Irénée ne nomme ni ne qualifie ces personnes ; il ne semble pas les considérer comme faisant nombre, à fortiori comme formant une école ; il voit en elles des esprits faibles, des exagérés qui, pour éviter une erreur, tombent dans une autre. Et comme le montanisme fut vivement combattu, non pas seulement en Asie où il prit naissance, mais aussi à Carthage, à Rome et à Lyon, rien n'indique que les personnes visées par Irénée étaient des Asiatiques ; il semble, au contraire, bien plus vraisemblable qu'elles vivaient non loin de l'évêque de Lyon, sinon même dans son entourage. Irénée leur demande : « Puisque par horreur des Montanistes vous rejetez le IVe Evangile, pourquoi ne rejetez-vous pas aussi S. Paul ? »

Pour le même motif on rencontra aussi à Rome, sous le pontificat du Pape Zéphyrin (199-217), une opposition identique au IVe Evangile. Elle vint du prêtre Caïus. Afin d'enlever toute arme aux Montanistes et de ruiner l'autorité de ce IVe Evangile sur lequel ils s'appuyaient si obstinément, Caïus fit ressortir avec complaisance toutes les contradictions qu'il crut relever entre l'œuvre attribuée à S. Jean et les récits synoptiques dont les hérétiques ne faisaient aucun abus [1]. Et il ne craignit pas d'attribuer à Cérinthe l'œuvre dont il refusait la paternité au disciple bien-aimé, rendant ainsi hommage, jusque par cette attribution fantaisiste, à la fermeté de la tradition sur le lieu et le temps où avait paru le IVe Evangile. — Caïus trouva aussitôt un rude adversaire en S. Hippolyte. Celui-ci écrivit contre lui un livre dont le titre Ὑπὲρ τοῦ κατὰ Ἰωάννην εὐαγγελίου καὶ ἀποκαλύψεως se lit sur sa statue conservée au Latran ; il rédigea aussi des *Chapitres contre Caïus* dont quelques fragments seulement nous ont été conservés par Denys bar Salibi qui résume en ces termes ce que S. Hippolyte opposait à Caïus : « Apparuit vir, nomine Caïus, qui asserebat Evangelium non esse Iohannis, nec Apocalypsim, sed Cerinthi hæretici ea esse. Et contra hunc Caïum surrexit beatus Hippolytus et demonstravit aliam esse doctrinam Iohannis in Evangelio et in Apocalypsi et aliam Cerinthi [2]. » — Nous retrouvons d'ailleurs un écho de cette dispute qui troubla alors l'Eglise de Rome dans le canon de Muratori. L'auteur, qui a rédigé sur le IVe Evangile une si longue notice (26 lignes, alors que le 3e Evangile et les Actes n'ont chacun que 6 lignes), revient à deux reprises sur S. Jean [1], auteur de cet écrit. On sent qu'il est préoccupé d'en défendre l'authenticité et d'en faire ressortir la valeur historique. Il est évident qu'il a voulu réfuter Caïus sans le nommer, et en soulignant l'accord des Evangiles entre eux, il a eu pour but de réduire à néant le principal argument de critique interne dont se servait le prêtre romain.

Puis le silence se fit sur cette opposition à l'authenticité johannique du IVe Evangile menée à Lyon par quelques isolés et à Rome par Caïus. On n'en reparla plus qu'aux IVe-Ve s. avec S. Epiphane (315-413). C'est de lui que les adversaires du IVe Evangile reçurent leur nom : « Puisqu'ils n'acceptent pas le Logos prêché par Jean, on les appellera *Alogoi*, c'est-à-dire, privés de raison. » (*Hæres.*, LI, 35 : *P. G.* XLI, 953). Mais il semble bien que sur eux S. Epiphane n'a su que ce que nous en savons nous-mêmes par S. Irénée et S. Hippolyte. Il faut donc y regarder à deux fois avant de parler d'Aloges en Asie, d'autant plus que cette contrée était bien l'endroit du monde où ils avaient le moins de chance de naître et de se développer, exposés qu'ils eussent été dès l'origine et aux attaques des catholiques et à celles des montanistes. Quant aux Aloges romains, leur groupe paraît se réduire à la seule personnalité de Caïus, qui ne fit nullement école [2]. — Voilà donc ramenée à ses très minimes proportions la seule opposition vraiment caractérisée qui ait été faite vers la fin du IIe siècle à l'authenticité johannique du IVe Evangile ; elle vint d'un prêtre romain, fut faite dans un but doctrinal, et jusque dans l'attribution fantaisiste

[1] Dans son Commentaire sur le IVe Evangile, Denys bar Salibi dit : « L'hérétique Caïus blâme Jean parce qu'il ne coïncide pas avec ses frères les Evangélistes qui disent que le Christ est allé tout droit en Galilée après le baptême et a fait à Cana le miracle du changement de l'eau en vin. » Cité par de Labriolle dans *La Crise montaniste*, p. 285.

[2] *Corpus Scriptorum Christianorum oriental.*, SCRIPTORES SYRI, CI, p. 1, traduct. Sedlacek.

[1] « En 4e lieu, l'Evangile de Jean d'entre les disciples. Celui-ci, exhorté par ses condisciples et Evêques leur dit : « Jeûnez avec moi, aujourd'hui et ces trois jours, et ce qui aura été révélé à chacun, nous nous le ferons connaître mutuellement. » La même nuit il fut révélé à André d'entre les Apôtres que Jean fit en son nom une relation de toutes choses qui serait approuvée de tous. Et c'est pourquoi bien que des doctrines diverses soient enseignées dans chacun des livres des Evangiles, il n'y a cependant aucune différence pour la foi des croyants puisque dans tous les Evangiles sont exprimées par un seul et souverain esprit toutes choses sur la naissance, la passion, la résurrection, la vie intime du Seigneur avec ses disciples, sur son double avènement, le premier méprisé dans l'humilité qui est arrivé, le second magnifique dans le pouvoir royal du Prince qui est à venir. Qu'y a-t-il donc d'étonnant si Jean se prononce si fermement dans ses épîtres disant de lui-même : « Ce que nous avons vu de nos yeux, ouï de nos oreilles et palpé de nos mains, c'est ce que nous vous avons écrit. » Par là, en effet, il se déclare, non seulement témoin oculaire et auditeur mais encore écrivain de toutes les merveilles du Seigneur. » (Cf. édit. Preuschen ; *Analecta*, p. 9-34, ou Kirch, *Enchiridion*, n° 157).

[2] Cf. Mgr Ladeuze, *Caïus de Rome le seul Aloge connu*, dans *Mélanges Godefroy Kurth*, Liège 1908, et dans *Rev. Bibliq.* 1907, p. 569. — « Il n'y a aucune espèce de preuves que les Aloges aient formé une secte en Asie Mineure. Je suis porté à penser que le meilleur nom pour les désigner est Caïus et Cie, » a dit à son tour Dom Chapman dans *John the Presbyter and the Fourth Gospel*, Oxford, 1911. Selon Heitmuller les Aloges ne désignent également que Caïus : cf. *Zeitschrift für die N. T. Wissenschaft*, 1914, p. 191.

Sur cette question des Aloges on lira avec grand profit une note de G. Bardy au sujet des plus récents travaux dans *Rev. Bibliq.* 1921, p. 358-360, note 1, à l'occasion d'un article qu'il a publié sur Cérinthe. On pourra consulter aussi Rose, *Les Aloges asiates et les Aloges romains : Rev. Bibliq.* 1897, p. 516-534 ; Zahn, *Geschichte des N. T. Kanons*, t. I, p. 220 ; t. II, p. 967 ; Harnack, *Die Chronologie*, p. 320-381.

de l'écrit de S. Jean à l'hérétique qu'il combattit, elle témoigne en faveur de la solidité de la tradition sur l'époque et le lieu de rédaction du IVe Evangile. Le point d'appui que certains de nos adversaires (J. Réville [1], Harnack [2], Loisy [3]) ont cru trouver dans l'opposition des Aloges asiatiques et romains pour ruiner son authenticité johannique apparaît donc comme singulièrement fragile.

On n'a donc pas lieu d'être surpris que l'ensemble de tous ces témoignages traditionnels convergeant les uns pour nommer explicitement l'auteur du IVe Evangile, les autres pour signaler le lieu de sa composition et noter sa diffusion et son autorité si peu après le trépas du disciple que Jésus aimait, aient amené la Commission Biblique à maintenir très ferme au nom de la Tradition (art. I de la décision du 29 mai 1907) l'authenticité apostolico-johannique du IVe Evangile. Et ce ne sont pas seulement les auteurs catholiques qui adoptent et défendent ce point de vue : de nombreux critiques protestants, appartenant pour la plupart à l'anglicanisme, y souscrivent aussi. Parmi eux il suffira de mentionner ici les plus connus : Sanday, Salmon, Moulton, Drummond, B. Weiss, Godet, Zahn, etc., etc.

Dans le camp des Critiques indépendants, au contraire, on refuse généralement d'admettre la force probante de ces témoignages traditionnels. Mais si l'accord y est à peu près unanime pour refuser à S. Jean la composition du IVe Evangile, il cesse dès qu'il s'agit de déterminer à qui il convient de l'attribuer. Les uns, les plus modérés, veulent encore retrouver dans le IVe Evangile un écho si affaibli soit-il de la voix de S. Jean et ils en font avec Harnack l'Evangile de Jean l'Apôtre par Jean le Presbytre [4], — ou bien encore, sans être ni aussi précis ni aussi explicites, ils admettent avec Clemen [5], Stanton [6], Spitta [7] et Wendt [8] qu'il y aurait à la base du IVe Evangile une tradition johannique authentique ou quelques documents primitifs, récits ou discours, remontant à S. Jean lui-même. — Les autres, beaucoup plus radicaux, ne reconnaissent absolument rien d'authentiquement johannique dans le IVe Evangile. Ils en font l'œuvre soit de Jean le Presbytre qui n'aurait rien eu de commun avec Jean l'Apôtre (Bousset) [9], soit d'un chrétien inconnu d'origine judéo-alexandrine (J. Réville [10], Loisy [11]). Ces dernières années on s'est même attaché à découvrir dans cet écrit, d'une unité pourtant si admirable de plan, de pensée et de style, les diverses couches qui indiqueraient les étapes successives par lesquelles serait passée sa rédaction, et M. Loisy qui avait, en 1903, défendu l'unité littéraire du IVe Evangile, n'a pas craint d'entrer à son tour, en 1921 [1], dans cette voie sans issue d'une arbitraire dissection où l'avaient déjà précédé Wellhausen en 1908 [2], Spitta en 1910 [3], Wendland en 1912 [4].

1 *Le Quatrième Evangile*, p. 64.
2 *Die Chronologie*, t. I, p. 670.
3 *Le Quatrième Evangile* (1903), p. 20, 21.
4 Cf. *Die Chronologie*, t. I, p. 677 et ss., et *Die Mission und Ausbreitung des Christentums* (3 Auflag), t. I, p. 81.
5 *Die Entstehung des Johannes Evangeliums*, Halle 1912.
6 *The Gospels als historical documents*, III, Cambridge 1920.
7 *Das Iohannesevangelium als Quelle der Geschichte Iesu*, Göttingen 1909.
8 *Das Iohannesevangelium*, Göttingen 1900, et *Die Schichten im vierten Evangelium*. Göttingen 1911.
9 *Die Offenbarung Johannis*, 1896.
10 *Le Quatrième Evangile*, Paris 1901.
11 *Le Quatrième Evangile*, Paris 1903.

II

Il n'est pas dans notre intention, — car ce serait dépasser de beaucoup les limites d'un Bulletin, — d'examiner dans le détail toutes et chacune des objections que font nos adversaires aux témoignages traditionnels pour éviter de s'y rallier. Il sera préférable d'indiquer en général les principaux arguments mis par eux en avant. La critique qui en sera faite mettra en évidence la solidité scientifique de la position que maintiennent de nos jours, à la suite de la Commission Biblique, les exégètes catholiques et certains protestants.

Ces arguments peuvent se ramener à trois :

1° S. Jean n'a pas pu composer le IVe Evangile, car il est mort longtemps avant l'époque assignée à sa composition par la plus ancienne tradition.

2° Cette mort prématurée se trouve d'ailleurs confirmée par les doutes qui planent sur la valeur des témoignages traditionnels signalant le séjour de l'apôtre à Ephèse.

3° Quant aux témoignages traditionnels relatifs à son séjour à Ephèse et à la composition par lui en cette contrée du IVe Evangile, ils s'expliquent parfaitement par une confusion qui fut faite autrefois entre l'apôtre S. Jean, qui peut-être ne vint jamais à Ephèse, et Jean dit le Presbytre.

1° La mort prématurée de l'apôtre S. Jean

Cette mort prématurée est de nos jours l'un de ces dogmes qui semblent devoir s'imposer à la critique indépendante [5]. L'apôtre S. Jean serait mort avant l'an 70 en Palestine : ou bien il aurait été martyrisé au cours de la persécution d'Hérode Agrippa, en 43 ou 44, en même temps que son frère Jacques le Majeur ; Luc aurait alors supprimé dans les Actes des Apôtres le récit de son martyre, pour permettre à la légende d'Ephèse de se former [6] ; — ou bien il serait mort plus tard dans des circonstances inconnues (Loisy, Charles, Burney [7]) ou

1 *Le Quatrième Evangile*, 2e édit. refondue, Paris 1921.
2 *Das Evangelium Johannis*, Berlin.
3 *Das Iohannesevangelium als Quelle der Geschichte Iesu. Die Urchristlichen Literaturformen.*
4 Cf. Lagrange, *Evangile selon S. Jean*, p. XXXIX.
5 Cf. Ed. Schwartz, *Über den Tod des Söhne Zebedai*, Berlin 1904. — *Noch einmal der Tod der Söhne Zebedai (Zeitschrift für die N. T. Wissenschaft*, t. XI, 1910, p. 89-105). *Iohannes und Kerinthos* (ibid., XV, 1914, p. 210-219) — Wellhausen, *Das Evangelium Iohannis*, Berlin 1908, p. 119 et ss. ; *Das Evangelium Marci* (2 Auflage), 1909, p. 84. — Goguel, *Rev. de l'hist. des Religions*, 1912, p. 285-339 ; — *Introduct. au N. T.*, t. II ; *Le quatrième Evangile*, 1924 ; — Preuschen, *Die Apostelgeschichte*. Tubingen 1912, p. 76 ; — Wendland, *Die Urchristlichen Literaturformen*, Tubingen 1912. p. 250.
6 Cf. Loisy, *Chronique Biblique*, dans *Rev. d'Hist. et de Littérat. Relig.*, 1904, p. 568-570 ; — Charles, *A Critical and exegetical Commentary on the Revelation of S. John* ; — Burney, *The Aramaic origin of the Fourth Gospel*. Oxford 1922.
Sont également pour le martyre de S. Jean avant 70 : Holtzmann, *Einleitung in das N. T.*, Tubingen 1891, p. 471 ; — Bousset, *Die Offenbarung Johannis*. 2 Auflag., Göttingen 1906, p. 48 et ss. ; — Von Soden, *Urchristliche Literaturgeschichte*, Berlin 1905, p. 219 ; — Schmiedel, *John, son of Zebedee (Encyclopædia biblica*, 1901, col. 2509) ; — etc. etc.

au début de la guerre juive vers 66, à Samarie (Erbes, Heitmuller, Moffatt [1]) ; en tout cas, il avait certainement disparu de cette terre avant que ne fût rédigé le second Evangile.

Et pour prouver cette thèse d'une mort prématurée de l'apôtre, les critiques indépendants invoquent le texte de Marc x, 39 et ils s'appuient sur deux passages de l'ancienne littérature chrétienne. Que valent leurs arguments ?

Le premier argument emprunté à Mc. x, 39 n'est d'aucun poids pour quiconque admet la possibilité du surnaturel, donc de la prophétie. Notre-Seigneur dit aux Fils de Zébédée qui lui ont demandé pour chacun d'eux les premières places de son royaume : « Le calice que je vais boire, vous le boirez en effet, et vous serez baptisés du baptême dont je vais être baptisé. » Sur quoi M. Loisy remarque aussitôt : « Pour celui qui a rédigé cette prédiction, la mort sanglante des Zébédéides était un fait acquis appartenant au passé comme la passion même de Jésus [2]. » La mort sanglante des fils de Zébédée n'était pas plus un fait acquis pour S. Marc (qui a non pas *rédigé*, mais *rapporté* cette prédiction du Maître, que l'on trouve également dans Mt. xx, 23) que n'était pour lui un fait acquis la destruction de Jérusalem ou la fin du monde, dont il donna pourtant d'après Jésus au chap. XIII de son Evangile les signes avant-coureurs. Par ailleurs, on ne possède pas le moindre indice tendant à laisser supposer que la péricope concernant les fils de Zébédée ait pu être insérée après coup dans S. Marc ou dans S. Matthieu, et si nous nous plaçons au simple point de vue critique, nous ne craignons pas d'affirmer que la mort paisible de l'apôtre S. Jean à Ephèse, à un âge très avancé, est d'autant plus digne de retenir l'attention de l'historien qu'elle semble au premier abord en opposition directe avec des textes évangéliques. A Ephèse, on était surpris de voir le Disciple bien-aimé s'attarder ainsi sur la terre, et le chap. XXI du IVe Evangile en rapportant l'incident relatif à la mort de Pierre et de Jean, longtemps après que le Prince des Apôtres avait donné à Jésus le témoignage du sang, n'avait pas d'autre but que de rappeler que cette étonnante longévité avait été voulue et annoncée par le Christ lui même. Quant au texte concernant les Fils de Zébédée, les plus anciens commentateurs en montraient la réalisation en ce qui concernait S. Jean soit dans le supplice de l'huile bouillante [3], soit dans l'exil à Patmos [4] ; aucun d'entre eux n'allégua jamais pour justifier la parole de Jésus la mort violente du Disciple bien-aimé. On peut enfin également faire remarquer avec Jean Réville que « la tradition populaire a maintes fois inventé des martyres pour honorer des personnages vénérables de l'antiquité chrétienne, mais il est en dehors de toute analogie qu'elle ait privé un Apôtre de la gloire du martyre pour lui attribuer une longue et paisible vieillesse [1]. »

Le second argument, le principal à vrai dire, sur lequel s'appuient les critiques pour affirmer avec autant d'assurance la mort prématurée de S. Jean, est un texte de Papias, auquel font allusion deux chroniqueurs : Georges Hamartolos, moine byzantin du IXe s., et le presbytre asiate Philippe de Side, du Ve siècle. Dans une notice du Codex Baroccianus 142, XIVe siècle, qui contient, croit-on, de nombreux fragments de la Chronique que Philippe de Side écrivit vers 430 sous le titre Χριστιανικὴ ἱστορία, après avoir fait remarquer que Papias, évêque d'Hiérapolis, qui fut auditeur de Jean le Théologien et le compagnon de Polycarpe, écrivit cinq recueils de discours du Seigneur, on trouve cette déclaration, donnée comme étant un extrait du deuxième livre des *Exégèses :* « Papias dit que Jean le Théologien et Jacques son frère furent mis à mort par les Juifs [2]. » Dans le Codex Coislinianus 305, Xe siècle, reproduisant la Chronique de Georges Hamartolos, on rencontre une notice qui n'est pas moins curieuse. Après avoir dit que sous le règne de Nerva Jean put quitter Patmos et venir habiter Ephèse, le moine grec poursuit en ces termes : « Seul survivant des douze disciples et après qu'il eut composé son Evangile, il fut honoré du martyre. En effet, Papias, évêque d'Hiérapolis, qui le vit, dit dans le 2e livre de son *Explication des Sentences du Seigneur,* que Jean fut mis à mort par les Juifs, accomplissant ainsi avec son frère la prédiction du Christ [3]. »

Quelle autorité convient-il d'accorder à ces deux textes, qui semblent être l'un vis-à-vis de l'autre dans la plus étroite dépendance ? Aucune, semble-t-il.

Le premier, si tant est qu'il soit un abrégé de la *Chronique* de Philippe de Side, n'a certainement pas été connu dans l'antiquité avant le Ve siècle. Si Papias avait réellement parlé de la mort simultanée et prématurée des deux fils de Zébédée due aux Juifs, comment croire qu'un texte aussi catégorique ait pu échapper à l'attention d'un Irénée, d'un Eusèbe et de beaucoup d'autres qui ont lu et utilisé son *Livre des Sentences du Seigneur* [4] ? Comment expliquer que Philippe de Side lui-même n'en ait pas tenu compte, puisqu'il suppose, comme tous ses devanciers, le séjour de S. Jean à Ephèse ?

[1] Erbes, *Der Apostel Iohannes und der Jünger, welcher an der Brust des Herrn lag. Zeitschrift für Kirchengeschichte* XXXIII, 1912, p. 159-239 ; *ibid.*, XXXVII, 1916, p. 282-318. — Heitmüller, *Zur Iohannes-Tradition, Zeitschrift für die N. T. Wissenschaft,* XV, 1914, p. 189-260 ; — Moffatt, *An Introduction to the N. T.* (2 édit.), p. 601 et ss.

[1] *Les Evangiles synoptiques,* t. II, p 238.

[2] Cf. Tertullien, *De Præscriptione,* XXXVI : *P. L.* II, 49.

[3] Cf. Origène, *In Matth.,* t. XVI, 6 : « Biberunt calicem et baptismo baptizati sunt Filii Zebedæi quoniam Herodes quidem occidit Jacobum fratrem Joannis gladio, Romanorum autem rex, sicut traditio docet relegavit Ioannem testimonium reddentem propter verbum veritatis in Patmum insulam. »

[1] *Le Quatrième Evangile,* p. 22.

[2] Le fragment du Codex Baroccianus se trouve dans Funk, *Patres Apostolici,* t. I, p. 366, et dans de Boor, *Texte und Untersuchungen,* t. V, fasc. 2, p. 170.

[3] Cf Funk, *Patres Apostolici,* t. I, p. 368 ; — de Boor, *Georgii mbnachi Chronicon,* Leipzig 1909, p. 447.

[4] Cf. Harnack, *Die Chronologie,* t. I, p. 666 : — Lagrange, p. XLI ; — Swete : « Il est certainement étrange que la plus ancienne tradition chrétienne soit sans aucun vestige d'une référence quelconque au martyre de l'apôtre Jean et que des écrivains comme Eusèbe qui eurent en mains l'œuvre de Papias soient silencieux à ce sujet. » (*Journal of theological Studies,* XVII, 1915-1916, p. 378).

Bien plus, ce texte prétendu de Papias est suspect jusque dans sa teneur pour trois motifs : d'abord, il énumère S. Jean avant S. Jacques, contrairement à l'ordre traditionnel adopté dans les Ecritures (sauf dans Luc, VIII, 51 ; IX, 28 ; Act. I, 13) et suivi généralement par les écrivains postérieurs ; ensuite, il se sert de l'appellation « Jean le Théologien » qui ne fit son apparition dans la littérature ecclésiastique que vers le IVe siècle ; enfin, il semble placer à la même époque et dans les mêmes circonstances la mort de S. Jean et celle de son frère S. Jacques : c'est du moins là le sens naturel du texte. Or Papias aurait-il osé parler ainsi alors que d'après les données néo-testamentaires, il est absolument hors de doute que S. Jean ne mourut pas en 43-44 puisqu'il vivait encore vers 50 lors de l'assemblée de Jérusalem, selon les témoignages parfaitement concordants de S. Luc (Act., XII, 2) et de S. Paul (Gal., II, 9) ?

Le second texte, de date si tardive (IXe s.), ne se rencontre que dans un seul manuscrit sur les 27 que nous possédons de la *Chronique* de Georges Hamartolos. Tous les autres *Codices* au lieu des mots : « il fut honoré du martyre, » portent la mention : « il mourut en paix, » sauf un, le codex B, qui ne contient pas ces mots discutés. Parmi les autres manuscrits, quatre suppriment dans la notice toute référence à Papias. Et même dans l'unique manuscrit le *Coislinianus*, après avoir indiqué à la suite de la rédaction du IVe Evangile la mort violente que, selon Papias, l'apôtre S. Jean aurait subie de la part des Juifs, le même Chroniqueur dans le contexte immédiat parle de la vieillesse prolongée de l'Apôtre et, sur l'autorité d'Eusèbe de Césarée, de sa mort paisible à Ephèse, et à côté du témoignage de Papias relatif au martyre du fils de Zébédée, il fait figurer celui d'Origène qui voit dans l'exil à Patmos la réalisation de la prophétie de Jésus concernant le Disciple qu'il aimait. Le moine byzantin ne met donc pas plus en doute que Philippe de Side le séjour de S. Jean en Asie, et il se contredit même en racontant un trépas ordinaire après avoir parlé de martyre. Il y a donc tout lieu de supposer que les mots : « il fut honoré du martyre, » ont été substitués par quelque copiste à la leçon : « il mourut en paix » dans l'unique manuscrit où elle se trouve, et que la référence à Papias a été ajoutée après coup pour donner à l'interpolation un semblant de crédit.

Quant à la notice attribuée à Papias et vraisemblablement empruntée par Georges Hamartolos à la *Chronique* de Philippe de Side, beaucoup la rejettent parce qu'ils en considèrent le texte ou comme corrompu [1], ou comme complètement interpolé [2] ; d'autres l'acceptent, mais à la suite de Zahn [1] et de Funk [2], ils pensent que le Jean visé par Papias était S. Jean-Baptiste et non pas l'apôtre S. Jean [3]. Plus tard, un interpolateur voulut préciser et dire de quel Jean il était question et, voyant mentionné l'aîné des fils de Zébédée, il appliqua par méprise au plus jeune ce qui ne concernait que le Précurseur. — Heitmüller a fourni récemment un exemple du phénomène qui dut alors se produire. Lisant dans le *Martyrologe de Carthage :* « VI Kal. Jan. Sancti Johannis Baptistæ et Jacobi Apostoli quem Herodes occidit » ce qui constitue bien la leçon primitive, il souligna avec indignation la mention de Jean-Baptiste par le mot « *sic* » suivi de plusieurs points d'exclamation [4]. Pour éviter semblable identification dans un texte analogue de Papias et pour bien montrer qu'il s'agissait des deux frères, un copiste, bien intentionné mais mal inspiré, ajouta à tort au nom de Jean l'épithète de « Théologien » et il fit ainsi de Papias, bien malgré lui, un témoin de la mort prématurée et violente de l'apôtre S. Jean. Un tel texte ne peut vraiment pas fournir un argument sérieux en faveur de la mort du Disciple bien-aimé avant l'année 70.

2° Le séjour de S. Jean à Ephèse

Les adversaires de l'authenticité du IVe Evangile n'accorderaient certainement pas tant de crédit à ce texte supposé de Papias, ignoré de toute l'ancienne littérature avant le Ve s., s'ils daignaient donner l'attention qu'ils méritent aux témoignages relatifs au séjour de S. Jean à Ephèse recueillis chez Tertullien, Clément d'Alexandrie, Polycrate d'Ephèse et S. Irénée. Mais ils ont tôt fait, pour se débarrasser de ces témoignages décisifs, de les déclarer relativement tardifs et de s'en prendre tout particulièrement à celui de S. Irénée, le plus important de tous en raison des attaches de l'Evêque de Lyon avec l'Asie Mineure et de sa connaissance directe et personnelle de S. Polycarpe, disciple de S. Jean. Par contre, ils font grand cas du silence observé sur la venue de S. Jean en Asie dans la lettre de Polycarpe aux Philippiens, dans celle d'Ignace d'Antioche aux Ephésiens et dans celle de Clément de Rome aux Corinthiens.

Voyons si les témoignages allégués sont bien de nature à créer la conviction sur un séjour prolongé de S. Jean à Ephèse. Nous examinerons ensuite si le silence de certains écrivains est bien aussi absolu qu'on le prétend, et s'il est de nature à infirmer la valeur des témoignages explicites postérieurs.

Dans le dernier quart du IIe siècle, le séjour de S. Jean à Ephèse est attesté partout, aussi bien en Afrique, dans les Gaules et à Rome qu'en Asie Mineure et à Ephèse même, et aucune voix ne s'élève nulle part pour y contredire.

Quand Tertullien, à Carthage, entre les années 190-220, veut faire appel contre les hérétiques au

[1] D'après Lightfoot, *Contemporary Review*, XXVI, p. 852 et ss., Georges Hamartolos aurait lu dans Papias : « Papias rapporte que Jean [a été exilé par le roi des Romains à Patmos, quant à Jacques il] a été tué par les Juifs. » La partie du texte placée entre crochets aurait été omise par distraction de copiste dans l'un des manuscrits de sa Chronique, le *Coislinianus*. Harnack a fait sienne cette hypothèse de Lightfoot dans *Die Chronologie*, t. I, p. 666, et dans *Theologische Literaturzeitung*, 1909, p. 10.

[2] Cf. Zahn, *Forschungen*, t. VI, p. 147 et ss. ; — Schœfer-Meinerz, *Einleitung*, p. 275, note 7.

[1] Cf. *Forschungen*, t. VI, p. 149.

[2] Cf. *Patres apostolici*, t. I, p. 367.

[3] C'est l'opinion du P. Lagrange, p. XLI.

[4] Cf. *Zeitschrift für die N. T. Wissenschaft*, 1914, p. 190.

témoignage des Eglises fondées par les Apôtres, il mentionne tout spécialement parmi elles les Eglises d'Ephèse et de Smyrne comme pouvant se réclamer de l'apôtre S. Jean : « Voulons-nous connaître, dit-il, la tradition des Apôtres ? Il suffit de constater ce qui est regardé comme sacré dans les Eglises qui remontent jusqu'à eux... Or nous avons toujours les Eglises filles de Jean ; car... c'est à Jean que dans ces Eglises aboutit la série des évêques jusqu'à l'origine [1]. » « Et c'est ainsi que l'Eglise de Smyrne revendique Polycarpe comme établi par Jean [2]. »

A Alexandrie, entre 190 et 203, Clément montre l'apôtre S. Jean à Ephèse dans l'exercice de la charge apostolique. Revenu de Patmos après la mort de Domitien, il visite les contrées environnantes pour y établir des évêques, affermir les communautés, agréger au clergé ceux que l'Esprit désigne. C'est au cours d'une de ces tournées qu'il rencontre le jeune homme à la figure avenante, au regard vif et beau, qui devait par la suite tourner si mal en dépit de la sollicitude toute spéciale dont l'entoura l'évêque du lieu sur les désirs de S. Jean [3].

Dans les Gaules, de 177 à 189, l'évêque de Lyon S. Irénée fournit sur le séjour à Ephèse de l'apôtre S. Jean de multiples témoignages dont l'importance est absolument décisive pour la solution de cette question. En effet, S. Irénée est un asiate, originaire de Smyrne, par conséquent d'une contrée voisine de celle où S. Jean termina sa vie. Sans doute, il quitta l'Asie de bonne heure, puisqu'en 177 nous le trouvons dans les Gaules. Néanmoins, il conserva toujours avec son pays d'origine des rapports réguliers. Quand surgit, à propos de la Pâque, un conflit entre le pape Victor et l'évêque d'Ephèse Polycrate, il ne manqua pas d'intervenir comme témoin particulièrement informé des traditions qui avaient cours en Asie. Les presbytres d'Asie, disciples des Apôtres, contemporains et auditeurs de Jean le disciple du Seigneur, sont les autorités auxquelles il se réfère le plus fréquemment et le plus volontiers dans son *Contra Hæreses*. Il n'est donc pas surprenant que les partisans de l'inauthenticité du IVe Evangile aient tout mis en œuvre pour énerver la force probante de son témoignage et, si possible, pour la ruiner totalement [4]. — On a d'abord prétendu que les expressions dont se sert Irénée dans sa lettre à Florinus : « παῖς ἔτι ὢν, ἐν τῇ πρώτῃ ἡμῶν ἡλικίᾳ, quand j'étais enfant, dans notre premier âge, » faisait de lui non le disciple mais l'auditeur occasionnel de Polycarpe [1], lequel a subi le martyre le 23 février 155 sous le proconsulat de Statius Quadratus [2]. — Sans doute, on n'est pas très fixé sur la date de la naissance de S. Irénée, et les opinions les plus diverses ont été émises [3] ; mais même en adoptant une date moyenne, celle de 132-135, on constate qu'Irénée dans la fleur de l'âge devait avoir de 15 à 20 ans quand il suivait avec tant d'attention les instructions du vieil évêque et s'appliquait à en retenir les moindres paroles. Vers 190, sous le pape Victor, il écrivit à Florinus qui devait être son aîné de quelques années et pouvait avoir dans les 65 ans. Au déclin de la vie, cet ami d'enfance d'Irénée était sur le point de se laisser séduire par l'hérésiarque Valentin. Il n'avait pas encore toutefois complètement rompu avec l'Eglise. Pour essayer de le ramener dans le droit chemin et de lui ouvrir les yeux alors qu'il en était toujours temps, l'évêque de Lyon évoque à sa pensée le souvenir de Polycarpe qui avait les hérétiques en une telle horreur. Il lui rappelle, comme s'il les avait toujours devant les yeux, les moindres détails de la physionomie de l'auguste vieillard, les endroits où il aimait à s'asseoir, sa démarche, ses habitudes, sa façon de vivre, les traits de son visage, sa manière d'entretenir l'assistance, l'impression produite par lui sur tous ceux qui l'écoutaient et l'approchaient, car, dit-il, « ce que nous avons appris dans l'enfance croît avec l'âme et s'identifie avec elle. » Ces souvenirs sont trop circonstanciés, ils sont trop précis pour qu'il soit possible de supposer avec quelque vraisemblance que S. Irénée n'a été qu'un auditeur occasionnel de l'évêque de Smyrne. La profonde impression qu'il conserve de ses paroles prouve qu'il fut, sinon un disciple proprement dit, du moins un auditeur assidu et réfléchi du vieil évêque [4]. Bien que jeune encore, il avait l'intelligence assez éveillée et la mémoire assez fidèle pour comprendre et retenir les moindres propos de Polycarpe, auquel d'ailleurs il devait par la suite se référer avec tant de complaisance.

S. Irénée invoque, en outre, à maintes reprises l'autorité des Presbytres d'Asie, disciples des Apôtres, contemporains et auditeurs de Jean, le disciple du Seigneur [5] ; et l'on prétend qu'il n'aurait connu ces dires des Presbytres qu'indirectement par les écrits de Papias et non pas personnellement ! — Il semble qu'il faut ici distinguer avec

[1] Cf. *Adv. Marcionem*, IV, 5.
[2] *De Præscript. adv. Hæreticos*, XXXII.
[3] Eusèbe, *H. E.*, VI, 147, et *Quis dives salvabitur*, XLII, 1.
[4] Sur la valeur du témoignage de S. Irénée, voir Labourt, *De la valeur du témoignage de S. Irénée dans la question Johannine*, dans *Rev. Biblq.* 1898, p. 59-73 ; — Camerynck, *De quarti Evangelii Auctore*, I : *Antiqua traditio de origine Evangelii S. Joannis*, Lovanii 1899, p. 128-133 ; — Gutjahr, *Die Glaubwürdigkeit des Irenaïschen Zeugnisses über die Abfassung des vierten Kanonischen Evangeliums*, 1904, p. 71-125 ; — Lewis, *The Irenæus testimony to the Fourth Gospel*, Chicago, 1908 ; — Lepin, *L'origine du quatrième Evangile*, p. 125-164 ; — Kennedy, *Irenæus and the Fourth Gospel* dans *The Expository Times*, t. XXIX, 1917-18, p. 103-107, 168-172, 235-238, 312-314 ; — Lagrange, *op. laud.*, p. XLII-XLVI.

[1] Cette opinion de Harnack dans *Die Chronologie*, t. I, p. 328 et ss., p. 656 et ss., est adoptée par Lagrange, p. XLIII, lequel suppose qu'Irénée aurait quitté l'Asie pour la Gaule plusieurs années avant 155.
[2] Cf. *Martyr. Polycarpi*, IX ; Harnack, *Die Chronologie*, t. I, p. 355 ; Bardenhewer, *Geschichte der altkirch. Literatur*, t. I, 2 Auflag., p. 162. — Dom Chapman, *La date de la mort de S. Polycarpe*, dans *Rev. Bénédictine*, XIX, 1902, p. 145-149, recule cette date de dix ans et la reporte vers 165-166.
[3] Selon Zahn, Irénée est né vers 115 ; selon Salmon, vers 115-120 ; selon Lightfoot, vers 120-126 ; selon Harnack, vers 135-142 ; selon Tixeront, vers 135-140 ; selon Bardenhewer, vers 140.
[4] Cf. Tixeront, *Précis de Patrologie*, p. 57.
[5] « Dicunt Presbyteri apostolorum discipuli. » (*Cont. Hæres.*, V, 36, 1). « Omnes seniores testantur qui in Asia apud Joannem discipulum Domini convenerunt. » (*Cont. Hæres.*, II, 22, 5). « Quemadmodum Presbyteri meminerunt qui Joannem discipulum Domini viderunt et audierunt. » (*Cont. Hæres.*, VI, 33, 3).

Harnack dans les références d'Irénée relatives aux Presbytres deux groupes de textes : les textes qui parlent des Presbytres au pluriel : *Contra Hæreses*, v, 33, 3 et 4 ; v, 5, 1 ; v, 36, 1 ; v, 30, 1 ; II, 22, 5 ; et ceux qui parlent d'un Presbytre au singulier : IV, 27, 1, 2 ; IV, 28, 1 ; IV, 30, 1 ; 31, 1 ; 32, 1 [1]. Des premiers, Irénée aurait pu connaître les dires plus ou moins fondés par Papias, l'auditeur de Jean et le compagnon de Polycarpe ; — du second, qui pouvait être Polycarpe lui-même ou plutôt seulement un disciple immédiat des Apôtres (car vu *la lettre à Florinus* on serait surpris qu'il parle aussi vaguement de cet évêque qu'il avait en une telle vénération), il aurait recueilli lui-même les propos par un commerce direct et familier.

Or, pour S. Irénée, le Jean dont Polycarpe fut l'auditeur, celui dont les Presbytres furent les disciples, ne peut être que l'apôtre S. Jean, le Disciple bien aimé. Une erreur de sa part sur la personnalité de Jean était d'autant plus impossible que le personnage était plus important [2]. Et ainsi, puisque S. Polycarpe dont Irénée fut l'auditeur assidu a connu S. Jean, alors que le futur évêque de Lyon devait avoir de 15 à 20 ans, c'est donc avec des garanties d'information directe, d'observation sûre et précise, de sincérité parfaite, de bonne foi évidente, que nous parvient son témoignage au sujet du séjour et de l'activité de l'apôtre S. Jean à Ephèse. En effet, né vers 69 ou au plus tôt en 62, puisqu'il se glorifia au cours de son martyre que nous avons daté du 23 février 155 d'avoir servi le Christ depuis quatre-vingt six ans, Polycarpe était encore relativement jeune quand il fut établi, au dire d'Irénée, « évêque par les Apôtres » (d'après Eusèbe, *H. E.*, IV, 14, 3). L'Evêque de Lyon voulait tout simplement indiquer par là que son autorité épiscopale remontait aussi bien que sa doctrine à la plus sûre tradition apostolique en la personne de S. Jean [3]. Polycarpe put donc jouir durant de nombreuses années de la familiarité, de l'enseignement et des exemples de S. Jean. Comme chrétien d'abord, comme évêque ensuite, il a été son fils dans toute la force du terme, et il n'y a pas lieu d'être surpris de l'impression profonde que produisit sur lui cette âme éminemment prenante, dont le souvenir ne s'effaça jamais de sa mémoire et fut pieusement transmis par lui à tous ceux qui se firent plus tard ses disciples. Tous ces récits de Polycarpe, qu'ils aient trait à la vie du Verbe incarné ou à celle du Disciple que Jésus aimait, Irénée les a écoutés avec la plus grande attention ; il les a consignés non sur le papier mais dans son cœur et, grâce à Dieu, il est certain de se les remémorer fidèlement. Tel est donc ce témoin particulièrement qualifié dont les dépositions sont pour nous si précieuses. Irénée n'ignore pas que l'Eglise d'Ephèse a été fondée par S. Paul, mais il sait aussi que S. Jean y est demeuré jusqu'à l'époque de Trajan (98-117) (*H. E.*, III, 23, 4). Là, Jean « disciple du Seigneur, » et pour prévenir toute méprise sur son identité, Irénée ajoute : « celui qui reposa sur sa poitrine, » a composé également un Evangile. A Ephèse, un jour, aux bains, Jean s'est rencontré avec l'hérésiarque Cérinthe et il est sorti aussitôt sans se baigner, en disant : « Fuyons, de peur que la maison ne s'écroule pour abriter ainsi Cérinthe, l'ennemi de la Vérité [4]. » Quand Irénée discute sur le nombre de la bête de l'Apocalypse [5], sur l'âge du Christ [6], sur les vignes du royaume de Dieu [7], il cite le témoignage de « ceux qui ont vu Jean face à face » ou des Presbytres « qui ont vu Jean. » Et ce n'est point parce que Papias a pu l'induire en erreur ou parce qu'il a pu mal le comprendre en certains cas [8], qu'il faut rejeter tout ce qui nous vient de lui, comme si aux meilleurs ouvrages, dans l'antiquité surtout, ne pouvaient être mêlées des traditions rigoureusement authentiques et d'autres de valeur moindre, sinon même de nulle valeur.

Dans sa lettre au pape Victor, S. Irénée rappelle que le séjour de S. Jean à Ephèse a été invoqué déjà, à Rome même, par Polycarpe sur la fin de sa vie, en 154 (son martyre est de 155), devant le pape Anicet pour défendre contre les Romains l'usage qu'avaient les Asiates de célébrer la Pâque le 14 de Nisan comme les Juifs, sans renvoyer la fête au dimanche suivant : « Comme le bienheureux Polycarpe, dit-il, se trouvait à Rome sous Anicet, il s'éleva entre eux sur divers sujets quelques controverses de minime importance ; mais ils furent rapidement d'accord, et ils ne chicanèrent pas sur cette question de la Pâque. Car ni Anicet ne put amener Polycarpe à abandonner une coutume qu'il avait toujours observée avec Jean, le disciple de Notre-Seigneur, et les autres Apôtres, ni Polycarpe ne put la faire accepter d'Anicet qui estimait devoir retenir l'usage reçu des anciens qui l'avaient précédé. Les choses étant ainsi, ils restèrent en communion ; Anicet céda à Polycarpe l'honneur d'offrir l'Eucharistie dans l'église et ils se séparèrent en paix, la communion de l'Eglise universelle restant assurée et à ceux qui observaient la coutume et à ceux qui ne l'observaient pas [9]. »

S. Irénée tient donc de S. Polycarpe, disciple de Jean l'Apôtre, et des Presbytres, la conviction formelle que l'apôtre S. Jean a longuement séjourné en Asie.

Enfin, à Ephèse même, l'évêque Polycrate, vers 180 190, dans un document important, puisqu'il était adressé au Pape lui-même au nom des Eglises d'Asie Mineure pour défendre l'usage des Asiates

[1] Ont adopté le point de vue de Harnack : le P. Calmes, Lepin, Heitmüller, Corssen. M. Reilly s'y est rallié dans la *Rev. Bibliq.* 1919, p. 217-219 ; le P. Lagrange dans *S. Jean*, p. XXXIV-XXXVII ; le P. Höpfl dans son *Introductio Specialis in libros N. T.*, t. III (altera editio), p. 145-146.

[2] Cf. Weizsäcker, *Das apostolische Zeitalter der christlichen Kirche*, p. 481 ; Stanton, *The Gospels als historical Documents*, Part. I, *The Early Use of the Gospels*, p. 217.

[3] Contre Loisy, *Le Quatrième Evangile* (1903), p. 8, note 3, et J. Réville, *Le Quatrième Evangile*, p. 14, qui veulent abuser ici contre Irénée de cette expression qui doit évidemment être entendue au sens large.

[4] *Contra Hæres.*, III, 3, 4 ; 1, 1 : *P. G.* VII, 853, 845.

[5] *Ibid.*, V, 30, 1 : *P. G.* VII, 1203.

[6] *Ibid.*, II, 22, 5 : *P. G.* VII, 784, 785.

[7] *Ibid.*, V, 33, 3 et 4 : *P. G.* VII, 1213, 1214.

[8] Cf. Dom Chapman, *Journal of Theological Studies*, VIII (1906-1907), p. 590-606 ; IX (1907-1908), p. 42-61.

[9] Eusèbe, *H. E.*, V, 24 : *P. G.* XX, 508.

de célébrer la Pâque le 14 Nisan, invoque, lui aussi, comme l'avait fait en 154 son prédécesseur S. Polycarpe, l'autorité de S. Jean, de celui qui reposa sur la poitrine du Seigneur et s'endormit à Ephèse, pour obtenir le droit de conserver l'usage pascal de son Eglise, autorisé ainsi, semble-t-il, par la plus ancienne et la plus pure tradition. Or, en la circonstance, Polycrate était particulièrement bien placé pour être sûrement informé et ne pas faire d'un obscur Presbytre un apôtre du Christ. Il était l'Evêque du lieu, sept de ses proches étaient aussi évêques, et il était en rapport avec plusieurs d'entre eux. Il était entouré des évêques de sa province, et quand il parlait du séjour de S. Jean à Ephèse, de son tombeau, il le faisait devant des hommes qui avaient connu les propres disciples de S. Jean : S. Polycarpe et peut-être Papias, devant des hommes dont les souvenirs remontaient facilement aux années 140 150. Son but n'était pas de rapporter des opinions qui auraient pu lui être particulières, il se contentait de consigner purement et simplement des traditions locales dûment attestées, nullement contestées, et les évêques présents approuvaient, nous dit-il, sans la moindre réserve, les termes de sa lettre [1].

On peut même remonter plus haut dans l'antiquité et avec S. Justin et les *Actes de Jean* [2] atteindre la première moitié du IIe siècle. Le Philosophe apologiste, en effet, originaire de Naplouse, séjourna à Ephèse aussitôt après sa conversion. C'est là que, vers 135, il eut avec un rabbin instruit la longue discussion qu'il consigna plus tard dans l'ouvrage intitulé le *Dialogue avec Tryphon*. Au cours de cette discussion, amené à parler de l'Apocalypse, il l'attribue nettement à Jean d'Ephèse, lequel n'est autre pour lui que S. Jean, le fils de Zébédée, l'un des Apôtres du Christ [3].

Vers la même époque, au début de la seconde moitié du IIe siècle, les *Actes de Jean*, écrit apocryphe dû vraisemblablement non à un gnostique mais à un catholique plus ou moins infesté par l'erreur gnostique, supposent constamment à la base de leurs récits le séjour de S. Jean à Ephèse. C'est de là que Domitien le fait enlever par ses soldats parce qu'il a ouï dire qu'à Ephèse un Hébreu du nom de Jean osait se permettre d'annoncer partout la fin de l'Empire romain. L'Apôtre est amené à Rome. En présence de l'empereur, pour prouver la vérité de sa prédiction sur l'avènement du Christ, il doit avaler une coupe de poison qui ne lui fait aucun mal. Il est ensuite relégué dans l'île de Patmos. Après la mort de Domitien, il revient de nouveau à Ephèse, y multiplie les miracles et fait de nombreux discours jusqu'au jour où sentant venir la mort, il ordonne de creuser devant lui son tombeau et s'y couche pour rendre le dernier soupir après avoir dit adieu à ses frères.

Ainsi donc, dans le dernier quart du IIe siècle, le séjour de S. Jean à Ephèse était universellement admis. A Ephèse même et ailleurs dans la province d'Asie, on en parlait couramment au milieu du IIe siècle, témoin S. Justin et les *Actes* apocryphes *de Jean*. Il est vraiment difficile de désirer pour un fait historique un ensemble de témoignages qui soient à la fois plus anciens et plus répandus et, par conséquent, plus décisifs.

De quel poids peuvent bien être à côté de ces témoignages les arguments *a silentio* tirés de l'épître de S. Clément de Rome, de la lettre de Polycarpe ou de l'épître d'Ignace aux Ephésiens ? Un argument *a silentio* est déjà par lui-même sujet à caution ; à plus forte raison l'est-il quand il se rencontre dans une lettre, écrit de circonstance si jamais il en fut, où l'on ne peut tout dire. Le pape S. Clément pouvait parfaitement parler aux Corinthiens de la génération des Apôtres en la considérant comme passée à une date où la plupart d'entre eux avaient disparu et notamment ceux qui intéressaient le plus les Eglises de Rome et de Corinthe : S. Pierre et S. Paul, sans que sa manière de parler puisse impliquer la disparition de cette terre à cette époque, vers 95, de l'apôtre S. Jean. — De Polycarpe nous n'avons qu'une seule lettre et elle est adressée aux Philippiens, avec lesquels S. Jean n'avait pas été particulièrement en relations. Le silence de l'Evêque de Smyrne en cette épître est d'ailleurs largement compensé par les traditions que S. Irénée recueillit sur ses lèvres. — Quant au silence de S. Ignace dans sa lettre aux chrétiens d'Ephèse, il paraîtrait à première vue plus impressionnant si l'on ne tenait pas compte des circonstances dans lesquelles se trouvait alors l'Evêque d'Antioche. Il allait à Rome pour y subir le martyre et il passait par Ephèse comme y avait passé S. Paul avant son arrestation. L'analogie de situation évoque à sa pensée le souvenir de l'Apôtre des Gentils et il y fait allusion incidemment par cette simple phrase : « Votre ville est le lieu de passage de ceux qui sont condamnés pour le Christ. » (XII, 2). Est-il, d'ailleurs, bien certain que S. Ignace ait gardé sur le séjour de S. Jean à Ephèse un silence aussi absolu qu'on le prétend ? Après avoir évoqué le souvenir de S. Paul il rappelle aux chrétiens d'Ephèse qu'ils ont constamment adhéré aux Apôtres dans la vérité de Jésus-Christ. (*Ad Ephes*, XI, 2). Pourquoi aurait-il employé cette expression « *aux Apôtres* », si les Ephésiens n'avaient eu à se glorifier à juste titre de relations de durée et non de simple passage avec S. Paul sans doute, mais aussi avec S. Jean qui vécut parmi eux de longues années et mourut au milieu d'eux ? Qu'Ignace en ce passage de sa lettre ait eu en vue, à côté de S. Paul, le fils de Zébédée, c'est l'avis formel d'Harnack [1], de Bousset [2] et de Drummond [3].

Le silence de ces documents primitifs, tout regrettable qu'il soit, ne fournit vraiment pas contre la tradition un argument solide, et sa valeur déjà

[1] Eusèbe, *H. E.*, V, 24 : *P. G.* XX, 497.
[2] Cf. Amann dans le *Supplément au Dict. de la Bible*, fasc. I et II, col. 491-494.
[3] *Dialogue*, LXXXI : *P. G.* VI, 668-9.

[1] *Die Chronologie*, t. I, p. 679.
[2] *Die Offenbarung*, p. 36, note 4.
[3] *An Inquiry into the Character and authorship of the Fourth Gospel*, p. 215-216.

très atténuée est quasi réduite à néant par l'attitude des Anti-quartodécimans et par celle de Caïus ou des autres opposants au IVe Evangile signalés par S. Irénée. Pour lutter plus efficacement contre le montanisme et ruiner définitivement la coutume quartodécimane, ils n'ont jamais invoqué la mort précoce de l'apôtre S. Jean ; ils n'ont jamais mis en doute son séjour prolongé en Asie. Ils se sont contentés de discuter de leur mieux divers usages remontant à lui, disait-on ; ils ont rejeté certains de ses écrits, et pour priver les hérétiques de l'appui qu'ils y trouvaient, ils les ont par un comble d'invraisemblance attribués à celui-là même qui fut, d'après Irénée, l'adversaire le plus déclaré de S. Jean. Pour qu'ils aient agi ainsi, il fallait que de leur temps le séjour de S. Jean à Ephèse ait été considéré comme un fait absolument indiscutable. Il aurait été autrement si facile pour eux de s'autoriser de la tradition mensongère concernant Ephèse, pour nier l'authenticité des écrits johanniques et les priver par là-même de toute autorité et de tout crédit !

3° Jean le Presbytre fut-il un personnage distinct de Jean l'Apôtre ? A-t-on pu les prendre l'un pour l'autre ?

Nos lecteurs ont pu remarquer la force des témoignages traditionnels concernant la longévité de l'apôtre S. Jean et son séjour à Ephèse. Il ne suffit pas, pour les éluder, de leur opposer le silence de certains écrivains ou d'autres textes douteux soit dans leur origine, soit dans leur teneur ; il faut encore expliquer la genèse de cette tradition qui fit venir à Ephèse l'apôtre S. Jean et l'y fit composer le IVe Evangile. On croit y parvenir en affirmant que la plus ancienne tradition a confondu un simple Presbytre du nom de Jean avec l'apôtre du Christ, le Disciple bien-aimé.

Qu'était-ce donc que ce Jean le Presbytre ?

Vers le milieu du IIIe siècle, Denys qui fut évêque d'Alexandrie de 248-264, embarrassé pour des motifs de critique interne d'attribuer à un même auteur le IVe Evangile et l'Apocalypse, émettait le premier l'hypothèse que l'Apocalypse aurait pu être composée par l'un des nombreux homonymes de l'apôtre S. Jean. A l'appui de son opinion, il rapportait cette rumeur : « On dit qu'à Ephèse il y avait deux tombeaux et que l'un et l'autre étaient de Jean [1]. » Eusèbe qui, lui aussi, n'accordait pas grande autorité à l'Apocalypse, s'efforça pour confirmer l'hypothèse émise déjà par Denys d'Alexandrie de prouver à l'aide de Papias qu'il y avait eu en Asie un Jean le Presbytre distinct de Jean l'apôtre. Voici ce texte auquel on attache de nos jours tant d'importance : « S'il survenait quelqu'un qui eût fréquenté les presbytres, je cherchais [dit Papias] à savoir les propos des presbytres : ce qu'ont dit André ou Pierre ou Philippe ou Thomas ou Jacques ou Jean ou Matthieu ou quelqu'autre des Disciples du Seigneur ; et ce que disent Aristion et le presbytre Jean, disciples du Seigneur. »

[1] Dans Eusèbe, *H. E.*, VII, 25 : *P. G.* XX, 697-704.

Commentant sa citation, l'Evêque de Césarée en tirait cette conclusion qu'il y avait eu en Asie deux personnages du nom de Jean : « le premier mentionné avec Pierre, Jacques, Matthieu et les autres apôtres, est clairement l'Evangéliste ; le second est rangé parmi d'autres qui sont en dehors du nombre des Apôtres ; il est même placé après Aristion et désigné positivement sous le nom de presbytre. Ainsi serait confirmée l'assertion de ceux qui affirment qu'il y aurait eu en Asie deux hommes de ce nom [1]. » S. Jérôme suivit l'opinion d'Eusèbe et à l'occasion des petites épîtres de S. Jean, il écrivit : « Reliquæ autem duæ... Joannis presbyteri asseruntur cujus et hodie alterum sepulcrum apud Ephesum ostenditur [2]. » Toutefois, il a ajouté : « Nonnulli putant duas memorias ejusdem Johannis Evangelistæ esse, » montrant que déjà de son temps certains ne voyaient dans Jean l'Apôtre et dans Jean le Presbytre qu'un seul et même personnage.

De nos jours beaucoup de critiques même catholiques, sans vouloir nier ou infirmer par cela même en quoi que ce soit la thèse de l'authenticité du IVe Evangile, ont cru devoir se ranger au sentiment d'Eusèbe et admettre avec lui d'après le texte de Papias l'existence d'un Jean le Presbytre distinct de l'apôtre S. Jean. Ils ont fait remarquer, pour légitimer leur point de vue, que le terme *presbytre* désignait dans la langue de S. Irénée non pas un Apôtre mais un disciple d'Apôtre ; que Papias répartissait en deux groupes distincts ceux dont il recueillait les témoignages : les uns, les Apôtres appartenant à la génération précédente, dont il ne connaissait l'enseignement que par les dires des presbytres ; les autres, Aristion et Jean le Presbytre, dont il avait été l'auditeur direct ; la différence des temps employés, εἶπεν et λέγουσιν, ne suggère-t-elle pas d'ailleurs d'elle-même cette distinction ? Et si on accole au nom de Jean mentionné pour la seconde fois l'épithète de Presbytre, ce n'est pas parce que cette épithète ne convient pas également à Aristion, mais on la donne à Jean seul pour éviter toute confusion avec l'Apôtre de même nom. Quant aux mots « disciples du Seigneur, » ils sont absents de la version syriaque et il y a tout lieu de les considérer comme interpolés. A l'époque où écrivait Papias, vers 125, il ne pouvait plus y avoir de disciples de Jésus. Ainsi raisonnent en substance, pour défendre l'existence d'un Jean le Presbytre distinct d'un Jean l'Apôtre, parmi nos exégètes catholiques, le P. Calmes [3], Mgr Le Camus [4], Mgr Ladeuze [5], M. Vénard [6],

[1] *H. E.*, III, 39, 4-6 : *P. G.* XX, 297.

[2] *De Viris illustribus*, cap. IX. Cette remarque de S. Jérôme confirme en outre la tradition de la sépulture à Ephèse de l'apôtre S. Jean. Au sujet des deux tombeaux voici ce qu'écrivait Mgr Duchesne : « L'histoire des deux tombeaux, mise en avant, comme un on-dit, par Denys d'Alexandrie, n'est pas confirmée par la tradition monumentale d'Ephèse ; à Ephèse, on n'a jamais parlé que d'un seul sanctuaire et d'un seul Jean. » (*Histoire ancienne de l'Eglise*, p. 143, note 1).

[3] *Evangile selon S. Jean*, p. 21 et ss., Paris 1904.

[4] *Fausse exégèse, Mauvaise théologie*, p. 55 et ss.

[5] *Rev. Bibliq.* 1907, p. 567.

[6] Article *Jean* dans le *Dict. de Théologie*, fasc. 60-61, col. 547-548.

le P. Lagrange [1], M. le chan. E. Pannier [2], le P. Höpfl [3].

Beaucoup d'autres ne s'en laissent pas imposer par l'autorité d'Eusèbe et ils considèrent comme erronée son interprétation du texte de Papias. L'étudiant à leur tour, ils l'expliquent de la façon suivante. Les presbytres dont parle Papias désignent d'après le contexte non les disciples des Apôtres, mais les Apôtres eux-mêmes, puisque le terme général « les dires des presbytres » est aussitôt précisé par lui par l'énumération d'André, de Pierre, de Philippe, etc., lesquels furent tous des Apôtres. C'est en ce sens qu'Eusèbe lui-même a compris le titre de Presbytre dans la première partie du texte de Papias [4]; c'est ainsi que l'a interprété peu après sa mort le traducteur syriaque de l'Evêque de Césarée [5], Rufin son traducteur latin [6], et enfin S. Jérôme [7]. Et l'on voit dès lors pourquoi le qualificatif de Presbytre est donné au seul Jean dans le second groupe : ce qualificatif qui le distingue nettement d'Aristion le met sur le même pied que les personnages énumérés dans le premier groupe. Jean et Aristion sont tous les deux des disciples de Jésus, mais Jean seul a l'honneur d'être un Apôtre. Ainsi le terme « presbytre » conserve dans le même texte, comme le veut la plus élémentaire logique, la même signification [8] et il n'indique pas ici un Apôtre et là un disciple d'Apôtre. Nous avons donc deux groupes nettement distincts : dans le premier sont les Apôtres; dans le second, Jean l'Apôtre et Aristion disciples du Seigneur. Quand survenait quelqu'un qui avait suivi les Apôtres, Papias examinait pour les contrôler, les comparer, ἀνέκρινον, les dires des Apôtres rapportés par ses divers visiteurs — τί εἶπεν est en relation étroite avec τοὺς λόγους, comme le montrent nettement la traduction syriaque et la paraphrase de S. Jérôme — et les traditions recueillies directement par lui auprès d'Aristion et de l'Apôtre Jean qu'il avait connus à Ephèse. Voilà pourquoi ce dernier est mentionné deux fois. Les verbes utilisés εἶπεν et λέγουσιν indiquent moins la différence des temps où ont vécu ces divers personnages que celle des époques auxquelles Papias a recueilli leurs dires. Papias compare ce que l'apôtre Jean a dit selon ses visiteurs et ce qu'il avait dit à sa propre connaissance et d'après ses souvenirs personnels. Le présent λέγουσιν ne suppose donc pas nécessairement ni Jean ni Aristion encore vivants en 125 au moment où Papias écrivait ses *Exégèses* en faisant appel à des traditions qu'il avait recueillies déjà depuis de nombreuses années ; il ne suppose pas davantage l'Evêque d'Hiérapolis consultant contre toute vraisemblance par simple intermédiaire un informateur de la valeur de l'apôtre S. Jean.

L'existence à Ephèse, à une époque rapprochée, d'un Jean le Presbytre distinct de l'apôtre S. Jean ne va pas, en effet, sans soulever d'assez sérieuses objections. Tous les écrivains antérieurs à Eusèbe, qui avaient pourtant lu et relu Papias, ont totalement ignoré un tel personnage. Ni Caïus, ni les adversaires du IVe Evangile que signale Irénée, ni les Anti-quartodécimans n'ont songé à lui dans leurs controverses. Et cependant son existence leur eût été joliment précieuse ! Qu'aurait valu, en présence d'un usage romain séculaire, une tradition émanant d'un simple presbytre ? Quel crédit aurait-on pu accorder à des écrits qui, pour en imposer, auraient dû usurper pour leur auteur les titres et les qualités d'un personnage vénéré ? Ce raisonnement ne fut pas fait par les adversaires du IVe Evangile parce que toute la tradition des trois premiers siècles a ignoré absolument les faits et gestes de ce Jean le Presbytre. Il est même à présumer qu'il ne serait jamais sorti du néant si un texte de Papias n'avait semblé lui donner une existence toujours discutée et, à dire vrai, réellement discutable.

Nombreux sont les critiques, catholiques ou non, qui se refusent à faire de Jean l'Apôtre et de Jean le Presbytre deux personnages distincts, et il faudrait vraiment être bien assuré soi-même de la rigoureuse exactitude de son interprétation personnelle d'un texte difficile pour tenter de discréditer l'opinion qu'on ne veut pas partager, en écrivant : « Les Conservateurs se rendent supects en s'acharnant contre le sens naturel (???) du texte [1]. » Parmi ces Conservateurs incorrigibles dans une question de libre critique, on voudra bien nous permettre de nous ranger en toute loyauté avec M. Fillion [2], le P. Cornély [3], M. Camerlynck [4], M. van Hoonacker [5], M. Lepin [6], Bardenhewer [7] et M. Mangenot [8], pour ne mentionner que des catholiques. Nous n'y serons pas, on le voit, en trop mauvaise compagnie [9].

Mais supposons même que soit absolument dé-

[1] *Op. laud.*, p. XXIX-XXXIV.
[2] *S. Jean, sa vie, ses œuvres*, dans *Les Facultés Catholiq. de Lille*, 1923, p. 246.
[3] *Introduct. specialis in libros N. T.* (altera edit.), t. III, p. 151, 152.
[4] *H. E.*, III, 39, 7 : *P. G.* XX, 297.
[5] Cf. Edit. Wright et Mc Lean dans Zahn. *Forschungen zur Geschichte des N. Kanons und der altkirchlichen Literatur*, Leipzig 1900, t. VI, p. 114 : « Je compare les dires des *Presbytres* : d'André ce qu'il disait, ou de Pierre ce qu'il disait, etc. »
[6] Cf. *Eusebii Pamphili Opera*, Bâle 1570, p. 714.
[7] « Papias... cum se in præfatione adserat non varias opiniones sequi, sed Apostolos habere auctores, ait : Considerabam quid Andreas, quid Petrus dixissent... »
[8] Nous ne souscririons donc pas à l'interprétation de Dom Chapman, selon lequel le terme Presbytre ne peut signifier d'après Irénée et Clément d'Alexandrie que disciple des Apôtres. Toutefois, ne voulant pas distinguer Jean l'Apôtre de Jean le Presbytre, Dom Chapman accepte de donner ce qualificatif au Disciple bien-aimé en raison de son âge et de sa dignité qui faisaient de lui le Presbytre par excellence. Cf. *John the Presbyter and the Fourth Gospel*, Oxford 1911. — Voir dans *Rev. Bibliq.* 1911, p. 459-461, un compte rendu qui discute cette opinion. Belser se rallia un moment à l'opinion de Dom Chapman : *Das Papiasfragment bei Eusebius* dans *Theol. Quartalschr.* 1916, p. 161-181 ; mais il l'a depuis lors complètement abandonnée.

[1] Lagrange. *Op. laud.*, p. XXXIV.
[2] *L'Evangile selon S. Jean*, p. X et ss.
[3] *Introductio*, t. III, p. 214; Cornely-Hagen, *Compendium*, p. 526 et ss.
[4] *De Quarti Evangelii auctore*, p. 120 et ss.
[5] *L'auteur du quatrième Evangile*, dans *Rev. Bibliq.*, 1900, p. 226 et ss.
[6] *L'origine du quatrième Evangile*, p. 87-151.
[7] *Geschichte des altkirch Literat.*, t. I, p. 448.
[8] Article *Jean* dans *Dict. de la Bible*, t. III, col. 1164.
[9] Parmi les Critiques indépendants qui identifient Jean l'Apôtre et Jean le Presbytre, il convient de signaler Zahn, *Einleitung in das N. T.*, t. II, p. 221 et ss., et *Forschungen*, t. VI, p. 109-157.

montrée, comme d'ailleurs on a vu que l'acceptent beaucoup d'exégètes catholiques, l'existence d'un Jean le Presbytre, distinct d'un Jean l'Apôtre; on n'aurait pas prouvé par là-même que la tradition aurait erré et qu'elle aurait fait de l'œuvre d'un obscur disciple celle d'un Apôtre célèbre. Une telle confusion était impossible de la part de témoins aussi rapprochés des faits que l'étaient un S. Justin, un S. Irénée, un Polycrate d'Ephèse. Ces derniers avaient été en rapports étroits avec Polycarpe et Papias qui revendiquaient la gloire et l'honneur d'avoir été les auditeurs et les disciples de S. Jean. Dans le milieu d'Ephèse le Disciple bien-aimé avait laissé des souvenirs trop vivaces pour qu'à une époque où étaient nombreux encore ceux qui l'avaient vu et entendu, une confusion ait pu se faire entre le vieil Apôtre mort seulement depuis quelques années et un presbytre ordinaire. Irénée n'a toujours parlé que d'un seul Jean et ce Jean fut pour lui l'Apôtre, le plus jeune des fils de Zébédée; Polycrate n'en a également connu qu'un, et il le qualifie d'apôtre, d'évangéliste, de lumière de l'Asie. Quant au texte de Papias dont l'interprétation demeure discutable et continuera longtemps encore d'être discutée, il ne donne pas le moins du monde le droit d'affirmer qu'il y a eu transformation de Jean le Presbytre en Jean l'Apôtre. On n'a absolument aucune preuve d'une semblable méprise et la conjecture d'Eusèbe, sans appui du côté de la Tradition, demeure dans le vague.

Conclusion. — Tenons donc pour acquis et considérons comme absolument démontré, en dépit des objections de nos adversaires, que l'apôtre S. Jean a vécu à Ephèse jusqu'à un âge avancé et qu'il y a écrit son Evangile. A vouloir abandonner pour quelques détails qui demeurent vagues ou incertains, l'ensemble vraiment impressionnant par son unanimité, sa diffusion, son antiquité, des données de la Tradition relatives au fait essentiel, à savoir, la composition par l'apôtre S. Jean à Ephèse du IVe Evangile, les critiques indépendants soulèvent, sans avoir l'espérance d'une solution meilleure, mille difficultés autour de la question Johannique, et ils donnent à tout examinateur impartial du problème l'impression d'être du nombre de ces avocats retors et de ces chicaniers incorrigibles qui se complaisent dans les maquis de la procédure et les arguties de la critique plutôt que dans la recherche et la manifestation pure et simple de la vérité historique.

III

L'Etude de l'Ecriture Sainte dans les Grands Séminaires, par l'abbé Aug. Aubry, aumônier du Carmel de Compiègne. — In-8 de 93 p. — Paris, Téqui (1925).

M. l'abbé Aubry a tenu à publier une brochure sur l'étude de l'Ecriture Sainte dans les Grands Séminaires. Chacun sera sans peine d'accord avec lui sur la nécessité de donner une place plus importante à l'étude même du texte sacré, surtout des Evangiles et des Epîtres, afin de familiariser nos Séminaristes avec la Parole inspirée et de les préparer plus directement au ministère de la prédication. De même aussi nul ne discutera le rôle qui revient à l'Ecriture Sainte dans la construction des thèses théologiques; il est de toute évidence que l'Ecriture doit céder le pas à la Tradition, magistère vivant par excellence, ainsi que le demandait si justement le card. Franzelin. Nul professeur enfin dans nos Grands Séminaires n'a attendu les conseils du vénérable aumônier pour suivre fidèlement les enseignements de l'Eglise et donner à tous l'exemple de la plus parfaite docilité aux directions pontificales. Sur tous ces points, les seuls qu'ait mis en lumière S. E. le cardinal Gasparri dans la lettre qu'Elle a daigné envoyer à l'auteur, aucune discussion ne saurait s'élever.

Malheureusement, sur bien d'autres points, la brochure de M. Aubry appelle les plus expresses réserves. Par ses exagérations elle frise parfois l'injustice, et ses conseils manquent souvent d'actualité et d'opportunité. En plusieurs endroits (p. 22, 23, 40, 71, etc.) elle se permet à l'égard des professeurs d'Ecriture Sainte de nos Grands Séminaires des appréciations sévères qui sont d'autant plus déplacées qu'elles demeurent anonymes. Si à une certaine époque, durant les années troublées du modernisme, il y eut chez nous quelques imprudences ou même quelques fautes, il y a longtemps que NN. SS. les Evêques y ont remédié, et la situation présente ne correspond plus à celle que l'auteur nous décrit.

C'est d'ailleurs le tort général de cette brochure d'être en retard de 25 ans. Ainsi elle préconise la formation exclusive à Rome, à la Grégorienne, des Professeurs d'E. S., sans paraître se douter que nous avons en France même des Facultés de Théologie qui ont maintes fois reçu du Saint-Siège les approbations les plus flatteuses, — surtout sans paraître savoir qu'à Rome même, à côté de la Grégorienne, il y a l'*Angelico* et, pour la formation spéciale des professeurs d'E. S., l'Institut Biblique Pontifical. — On trace au professeur d'E. S. les règles d'interprétation auxquelles il doit se conformer, en passant sous silence, dans une brochure imprimée en 1925, les directives fixées par Pie X dans la lettre *Quoniam* du 27 mars 1906.

Enfin, s'il est fort bien de ne pas exagérer le temps consacré aux études d'introduction, encore faut-il ne pas tomber dans l'excès opposé, au risque d'être incapable de répondre aux objections des Guignebert ou des Couchoud, ou simplement de ne pas pouvoir justifier ou même comprendre les considérants sur lesquels s'appuient les décisions de la Commission biblique.

Nous aurions encore bien d'autres remarques à faire, spécialement en ce qui concerne la méthode à suivre pour étudier S. Paul et les sources à consulter. Nous en avons dit assez.

* * *

Histoire Sainte commentée *au point de vue dogmatique, historique, apologétique et liturgique*, par les abbés Nicaise et Gevelle. — Un vol. in-8e de 318 pages avec cartes et plans. — Arras, Brunet.

Dans le Bulletin du 20 mars 1924, p. 183, nous avons déjà apprécié cette *Histoire Sainte*. Il nous suffira de signaler ici que la cinquième édition du t. I consacré à l'A. T. a paru fin 1925. Indiquons parmi les améliorations notables de cette 5e édition : un remaniement de l'Index bibliographique; plus de précision dans la Chronologie là où il était possible d'en apporter; quelques pages sur les Petits Prophètes, laissés de côté dans les éditions précédentes, et une utilisation meilleure des oracles des Grands Prophètes. Quelques articles ont été complètement refondus; d'autres ont été déplacés pour être mis plus avantageusement dans un cadre différent.

Inutile de répéter tout le bien que nous pensons de cette *Histoire Sainte*. Vraiment nos curés, vicaires ou aumôniers n'ont maintenant que l'embarras du choix. Suivant leur auditoire, ils peuvent utiliser ou conseiller

soit Nicaise et Gevelle, — soit l'*Histoire Sainte* rédigée par un Professeur de Séminaire (Librairie Générale, Paris, 77, rue de Vaugirard, ou de Gigord, et Tours, Mame), ou l'*Histoire Biblique* de Maurice Bouvet (de Gigord), — soit encore les productions de la Société alsacienne d'Edition « Alsatia, » à Colmar : ils y trouveront une *Histoire Sainte illustrée, à l'usage des Ecoles et des Familles,* de MM. Georges Buhr, Gustave Uentz et abbé G. Gruss, et des *Commentaires des leçons de l'Histoire Sainte illustrée, à l'usage du personnel enseignant,* des abbés Gruss et Wagenmann.

* * *

Homélies sur les Evangiles du Dimanche, par J. Nysten. — Un vol. in-12 de 501 p. — Michiels, à Tongres (Belgique) ; Brunet, Arras.

L'activité littéraire de M. Nysten s'était surtout signalée jusqu'à ce jour par la publication d'ouvrages d'actualité sur les questions matrimoniales qui eurent beaucoup de succès en France et au Canada. Aujourd'hui le Directeur de la *Semaine Religieuse* de Liège publie des *Homélies sur les Evangiles du Dimanche.* Pour exposer dans toute sa richesse le texte sacré, il fait appel tour à tour à l'exégèse, à l'apologétique, au dogme et à la morale. Son objectif est de montrer, selon le mot de S. Jérôme, « non ce qu'il pense lui-même, mais ce que pense l'Auteur inspiré » dont il se fait l'interprète, de façon à ne pas risquer de faire de l'Evangile de Jésus l'Evangile d'un homme. Dans ce but il met à contribution les meilleurs travaux de l'exégèse catholique : les ouvrages du P. Lagrange, les deux volumes sur S. Matthieu et S. Marc des PP. Durand et Huby (dans la collection Verbum Salutis), la revue *Verbum Domini* (de l'Institut Biblique Pontifical). En général, le sens littéral du texte est parfaitement dégagé en empruntant au contexte, aux incidents précédents ou aux mœurs palestiniennes (cf. p. 216, 217, 306, 342, etc., etc.) les traits de nature à bien faire ressortir l'action de Jésus et sa véritable signification ; les applications morales et spirituelles ne sont pas forcées et elles comportent d'ordinaire des conclusions qui sont immédiatement pratiques. A deux reprises on retrouve en M. Nysten commentateur le moraliste qui s'est tant occupé des questions matrimoniales et la cruelle leçon donnée par lui (p. 188 et 371, note 1) aux Français et Wallons n'est hélas ! que trop méritée.

Ce n'est pas à dire que nous ferions nôtres toutes les interprétations de l'auteur (notamment celles des pages 18, 119, 137, 181, 186, etc.). Toutefois, si quelques-unes d'entre elles sont discutables, il est juste de remarquer qu'elles ne sont ni arbitraires ni fantaisistes, et M. Nysten a le rare mérite d'éviter ces commentaires erronés qu'il blâme si justement chez un trop grand nombre de prédicateurs.

A nos confrères parfois embarrassés pour expliquer l'Evangile du dimanche nous conseillons le volume de M. Nysten ; nous le recommandons également aux laïcs qui désirent comprendre plus parfaitement l'Evangile pour se mieux pénétrer de son esprit. Il est regrettable que l'impression n'ait pas été mieux surveillée ; les coquilles sont trop nombreuses : Philiotins, p. 148 ; *péchés* pour *pieds,* p. 313 ; *V. D.* 1821 ; Battiffol, etc., etc... Je n'ai pas la prétention de les avoir toutes comptées, mais j'en ai relevé dans les 300 premières pages plus de cinquante. Elles disparaîtront dans une nouvelle édition qui sûrement ne tardera pas longtemps à être nécessaire.

* * *

Les Saints Evangiles, par Jules Séverin. — 2 vol. in-8 de 394 et 402 p., 30 f. — Paris, Téqui.

Par suite des hébraïsmes et des hellénismes que reproduit trop fidèlement la Vulgate, par suite aussi de la différence de signification qu'ont souvent les mots français avec leurs similaires latins, de nombreuses phrases de nos Evangiles sont devenues difficilement intelligibles pour les chrétiens de nos jours. M. Séverin a voulu remédier à cet inconvénient. S'inspirant des conseils et de la pratique de S. Jérôme, il a moins visé à rendre un mot par un mot que le sens par le sens en tenant compte du génie de notre langue. Sa traduction est tout à la fois plus soignée et plus élégante, et il aurait été vraiment regrettable que détruite une première fois par les Allemands à Péronne, elle n'ait pas vu le jour grâce à l'admirable ténacité de l'auteur, secondée par une foi profonde. Une disposition typographique ingénieuse permet de distinguer au premier coup d'œil, à l'aide de parenthèses, de crochets et d'italiques les mots qui sont dans le grec et pas dans le latin, ceux qui sont dans le latin et pas dans le grec, ceux enfin qui ont été ajoutés pour l'intelligence du texte.

Un commentaire est joint à cette traduction. L'auteur a puisé dans des ouvrages parfaitement autorisés, dans ceux surtout de S. Jean Chrysostome, de S. Jérôme, de S. Augustin parmi les Pères, et dans ceux de Cornelius a Lapide, de Glaire, de Vigouroux et de Crampon parmi les commentateurs. On regrettera que les ouvrages de M. Fillion, des PP. Lagrange, Huby, Durand n'aient pas été mis davantage à contribution. On le déplorera bien davantage encore quand on verra à quel point ont été utilisées les révélations de sainte Brigitte et de Catherine Emmerich, et les travaux de l'abbé Gainet, du P. Giry, de l'abbé Migne, etc. On ne sera pas surpris qu'en s'inspirant de tels auteurs M. Séverin ait écrit un commentaire vieillot, où les inexactitudes sont trop nombreuses.

Commençons par le Prologue, p. I LXVI. C'est un hors d'œuvre dépourvu de sens critique, sans aucune valeur apologétique. Il y est parlé des anciennes religions comme on en eût parlé il y a plus de cinquante ans, de la Sibylle, de Virgile, de la Kabbale, de la St-Barthélemy, de l'Inquisition, de Galilée, et ce, à propos des Evangiles ! On y fait état de la lettre d'Abgar, roi d'Edesse, à Jésus, lettre dont personne aujourd'hui n'accepte plus l'authenticité.

Au cours même du commentaire on relève des erreurs et quelques inconséquences. Contentons-nous d'en signaler ici quelques-unes : — Sion est placé au S.-O. de Jérusalem, p. 202, et au S.-E., p. 226 (t. I). — La vallée de Hinnom est mise à l'Ouest de Jérusalem, p. 226, et au Sud, p. 277 (t. I). — Juda est dit natif d'Iscarioth, distraction surprenante de la part d'un auteur qui veut donner le sens précis des mots hébreux. — La description de Jérusalem au XIX^e^ s. est faite d'après le *Voyage en Orient* de Lamartine et non d'après le Guide *La Palestine* des Pères Assomptionnistes. M. Séverin eût gagné à utiliser plus régulièrement ce dernier ouvrage, dont il se contente de faire mention. — Les *Actes* apocryphes *de Jean* sont traités et utilisés comme des documents historiques, et les écrits de Denys l'Aréopagite comme des œuvres authentiques. — La vie des douze Apôtres (t. I, p. 102-112) est à refaire ; il faudrait en éliminer les détails légendaires comme ceux de la composition du Symbole des Apôtres ; il faudrait éviter aussi d'y confondre Jacques le Majeur et Jacques le Mineur (p. 106 et 110). — Une notice très courte de 2 à 3 pages est consacrée à chaque Evangéliste. Là encore il y a à reprendre. On y donne la distinction entre Marc et Jean Marc comme communément admise aujourd'hui, et l'on y présente notre second Evangile comme un abrégé du premier ; on prétend que S. Luc a écrit son récit évangélique en raison du trop grand nombre d'Evangiles apocryphes qui circulaient alors, etc.

Il nous peine d'être obligé de faire toutes ces critiques ; mais la plus élémentaire loyauté nous l'impose. Il est vraiment regrettable que ceux qui ont relu ce commentaire n'en aient pas davantage signalé bien simplement à l'auteur les lacunes et les défectuosités ; ils eussent ainsi secondé ses efforts et favorisé son but, et nul plus que lui ne leur en eût été reconnaissant.

* * *

Le Culte du saint Précurseur, par Dom E. Flicoteaux, O. S. B. — In-18 de 52 p., 2 f. — Paris, Giraudon.

Dom Flicoteaux a réuni dans cette petite brochure les articles sur le saint Précurseur qu'il avait publiés en juin-juillet 1922 dans la *Vie spirituelle*. Son but a été de réagir contre l'abandon dans lequel trop de chrétiens laissent de nos jours le culte de S. Jean-Baptiste. Certes, il n'en était pas ainsi autrefois, au temps où l'Eglise Romaine étendait à la nuit du 24 juin le privilège d'y célébrer trois messes comme dans celle du 25 décembre (cf. Sacramentaire grégorien), et où dans certaines contrées on se préparait à solenniser la Nativité de S. Jean-Baptiste par une période de pénitence analogue à l'Avent. — Ces détails rétrospectifs susceptibles d'intéresser des liturgistes sont bien incapables de justifier la notice consacrée à cette brochure dans un Bulletin d'Ecriture Sainte. Si nous en parlons ici, c'est parce qu'elle constitue un excellent commentaire théologique et patristique de tous les textes scripturaires relatifs au saint Précurseur. Nos confrères la liront donc avec intérêt et profit. Dom Flicoteaux a ajouté en appendice (p. 53-59) quelques belles prières liturgiques adressées à S. Jean-Baptiste et empruntées aux plus anciens recueils : Sacramentaire léonien, Bréviaire Mozarabe et Missel de Bobbio.

* * *

Sainte Marie-Madeleine en Provence, par Joseph Bérenger, chanoine de Marseille et d'Ajaccio. — In-12 de 189 p., 5 f. — Chez l'auteur, maison St-Jean de Dieu, Saint-Barthélemy, à Marseille.

Au dessous du titre de sa brochure, M. Bérenger a écrit ces mots empruntés à II Thess., II, 14 : « Frères, soyez fermes et gardez les traditions que vous avez reçues. » Mises en tête d'une plaquette consacrée à sainte Marie-Madeleine en Provence, ces paroles sont à elles seules tout un programme et elles indiquent la voie suivie par l'auteur. Il défend avec vigueur ces traditions provençales qu'attaquèrent si vivement au XVIIe siècle Jean de Launoy et de nos jours Mgr Duchesne et M. Vacandard. Nous ne sommes nullement qualifié pour intervenir dans une controverse historique sur laquelle le dernier mot est loin d'avoir été dit ; nous sommes même persuadé que certaines affirmations trop catégoriques de part et d'autre seront un jour à reviser. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, Mgr Duchesne avait prétendu dans les *Fastes épiscopaux de l'Ancienne Gaule*, t. I, p. 327, qu'on ne trouvait aucune trace dans le monde latin du culte de sainte Marie-Madeleine *avant le milieu du XIe siècle !* Or, dans le *Catalogue des Sacramentaires et Missels manuscrits* que vient de publier M. Leroquais, nous voyons une messe de Ste Marie-Madeleine dans un *Sacramentaire* de Tours de la fin du IXe siècle ; la même messe se rencontre dans un *Sacramentaire* de St-Pierre de Chartres du Xe siècle et dans beaucoup d'autres manuscrits de la première moitié du XIe.

Ici encore, si nous signalons cette brochure, c'est uniquement en raison des chapitres 2 et 3 qui établissent d'après les Pères et les textes évangéliques l'identité de Marie de Béthanie et de la Pécheresse. Cette identité, que l'Eglise a consacrée dans sa liturgie, nous apparaît comme étant de plus en plus indiscutable.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Votre théologien qui a donné le sens précis de certains mots théologiques, ne pourrait-il aussi donner celui du mot : *physique ?* V. gr. la grâce est une participation *physique* de la nature divine ; les vertus surnaturelles émanent *physiquement* de la grâce sanctifiante, etc.

R. — Le terme *physique* (de φύσις, nature) indique ce qui appartient intrinsèquement à la nature, soit dans l'ordre de l'être, soit dans l'ordre de l'opération. Il est donc synonyme de *réel*, avec cette nuance particulière que la réalité qu'il signifie appartient à la nature même de la chose qu'il affecte et ne lui est pas adjointe d'une façon extrinsèque.

C'est ainsi que, dans l'ordre de l'être, on a dit de l'union hypostatique qu'elle est une *union physique*, c'est-à-dire réalisée dans l'être même du Fils de Dieu fait homme. Et, de même, la grâce sanctifiante est appelée une *participation physique* de la nature divine, parce qu'elle comporte, ajoutée à la nature de l'âme, une entité réelle qui transfère à cette nature la puissance de participer analogiquement à la vie divine.

Dans l'ordre de la causalité, les sacrements peuvent être dits *causes physiques* instrumentales de la grâce, parce que leur efficacité par rapport à la production de la grâce, leur est réellement communiquée par l'humanité sainte de Jésus-Christ et atteint réellement l'entité physique de la grâce dans l'âme. Mais, dans le même ordre, peut-on dire que les vertus surnaturelles émanent *physiquement* de la grâce sanctifiante ? Certains auteurs, nous le savons, l'affirment, par comparaison avec les facultés naturelles qui émanent physiquement de l'essence de l'âme. Mais il faut se souvenir que la grâce n'est pas, à proprement parler, une nature ; elle élève l'essence de l'âme à l'ordre surnaturel ; elle n'est qu'un *habitus substantivus*, le seul d'ailleurs que l'âme puisse posséder. Mais elle n'est pas le sujet d'inhérence des vertus ; elle ne communique pas aux vertus leur être physique ; et ainsi l'expression dont se sert notre correspondant peut paraître quelque peu défectueuse. Cependant, parce que la grâce est la raison même de tout l'ordre surnaturel réalisé en l'homme, elle exige que les vertus (nécessaires à l'opération surnaturelle) soient elles-mêmes surnaturelles. Elle en est donc la raison exigitive, dans l'ordre, non de la cause efficiente, mais de la cause formelle. Aussi, plus correctement, on doit dire que les vertus surnaturelles sont issues *formellement* de la grâce : « *Gratia* INFORMAT (virtutes) *per modum originis : quia scilicet ex ipsa gratia quodammodo* FORMALITER *oriantur habitus virtutum, per diversas potentias diffusi. Illud autem quod ab alio oritur, formam et speciem ab eo trahit, et in suo vigore consistit, quamdiu origine continuatur.* » (S. Thomas, *In II Sent.*, dist. 26, q. 1, a. 4, ad 5).

On parle également de nécessité *physique*, c'est-à-dire résultant de la *nature* même des choses, par opposition à la nécessité *morale*, qui se justifie par la considération d'éléments étrangers.

Etc., etc.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 17 novembris 1926.
Eug. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le Gérant : F. FROSSARD

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

25 ANS D'EXPÉRIENCE

LAMPE TITUS

à incandescence par l'essence ou le benzol

UNE MERVEILLE.

Fonctionne SANS LIQUIDE

La Plus PUISSANTE
La Plus ÉCONOMIQUE
La Plus BELLE LUMIÈRE

SANS PRESSION
GARANTIE
INEXPLOSIBLE

8 JOURS à l'ESSAI
pour la Province
à toute personne qui en fera la demande
CATALOGUE FRANCO

Établissements
TITO-LANDI
23 bis, Boulevard Henri IV
PARIS

LABORATOIRES BAILLY
A. BAILLY, 15, rue de Rome, PARIS. R. C. Seine 1.079
ANALYSES
Bactériologiques — Biochimiques — Alimentaires
(diphtérie, tuberculose) (sang, urines) (laits, vins, etc.)
REACTION DE WASSERMANN. — Notices et brochures sur demande.

SANTÉ FORCE

rapidement
obtenues par l'emploi du
VIN DE VIAL
Son heureuse composition
QUINA, VIANDE
LACTO-PHOSPHATE de CHAUX
En fait le plus puissant des fortifiants.
Il convient aux Convalescents, Vieillards, Femmes, Enfants et toutes personnes débiles et délicates.
VIAL Frères, Pharmaciens, LYON

OCCASION — A VENDRE — deux Chemins de Croix
4e et 5e éditions d'un modèle exécuté dans les Ateliers de la Mon COTTEREAU, fondée en 1867. S'adresser à Mr Cottereau, 3, rue du Clos Margot, Le Mans.

ACCOMP. plain-chant et musique appris seul en qq. jours, 30 a. de succès. Méth. raisonnée, claire, facile, 6 f. Abbé FAZEMBAT, 20, rue des Ayres, Bordeaux.

Malgré le prix élevé des **produits de tout premier ordre** entrant dans la composition du

Savon pour la barbe GIBBS

il reste le meilleur marché

parce qu'il fournit, sans irriter la peau, un pourcentage de "barbes" que ne peut donner aucune autre mixture vaguement "Savonneuse"

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE

* * *

Le Culte du saint Précurseur, par Dom E. Flicoteaux, O. S. B. — In-18 de 52 p., 2 f. — Paris, Giraudon.

Dom Flicoteaux a réuni dans cette petite brochure les articles sur le saint Précurseur qu'il avait publiés en juin-juillet 1922 dans la *Vie spirituelle*. Son but a été de réagir contre l'abandon dans lequel trop de chrétiens laissent de nos jours le culte de S. Jean-Baptiste. Certes, il n'en était pas ainsi autrefois, au temps où l'Eglise Romaine étendait à la nuit du 24 juin le privilège d'y célébrer trois messes comme dans celle du 25 décembre (cf. Sacramentaire grégorien), et où dans certaines contrées on se préparait à solenniser la Nativité de S. Jean-Baptiste par une période de pénitence analogue à l'Avent. — Ces détails rétrospectifs susceptibles d'intéresser des liturgistes sont bien incapables de justifier la notice consacrée à cette brochure dans un Bulletin d'Ecriture Sainte. Si nous en parlons ici, c'est parce qu'elle constitue un excellent commentaire théologique et patristique de tous les textes scripturaires relatifs au saint Précurseur. Nos confrères la liront donc avec intérêt et profit. Dom Flicoteaux a ajouté en appendice (p. 53-59) quelques belles prières liturgiques adressées à S. Jean-Baptiste et empruntées aux plus anciens recueils : Sacramentaire léonien, Bréviaire Mozarabe et Missel de Bobbio.

* * *

Sainte Marie-Madeleine en Provence, par Joseph Bérenger, chanoine de Marseille et d'Ajaccio. — In-12 de 189 p., 5 f. — Chez l'auteur, maison St-Jean de Dieu, Saint-Barthélemy, à Marseille.

Au dessous du titre de sa brochure, M. Bérenger a écrit ces mots empruntés à II Thess., II, 14 : « Frères, soyez fermes et gardez les traditions que vous avez reçues. » Mises en tête d'une plaquette consacrée à sainte Marie-Madeleine en Provence, ces paroles sont à elles seules tout un programme et elles indiquent la voie suivie par l'auteur. Il défend avec vigueur ces traditions provençales qu'attaquèrent si vivement au XVII^e^ siècle Jean de Launoy et de nos jours Mgr Duchesne et M. Vacandard. Nous ne sommes nullement qualifié pour intervenir dans une controverse historique sur laquelle le dernier mot est loin d'avoir été dit ; nous sommes même persuadé que certaines affirmations trop catégoriques de part et d'autre seront un jour à reviser. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, Mgr Duchesne avait prétendu dans les *Fastes épiscopaux de l'Ancienne Gaule*, t. I, p. 327, qu'on ne trouvait aucune trace dans le monde latin du culte de sainte Marie-Madeleine *avant le milieu du XI^e^ siècle !* Or, dans le *Catalogue des Sacramentaires et Missels manuscrits* que vient de publier M. Leroquais, nous voyons une messe de Ste Marie-Madeleine dans un *Sacramentaire* de Tours de la fin du IX^e^ siècle ; la même messe se rencontre dans un *Sacramentaire* de St-Pierre de Chartres du X^e^ siècle et dans beaucoup d'autres manuscrits de la première moitié du XI^e^.

Ici encore, si nous signalons cette brochure, c'est uniquement en raison des chapitres 2 et 3 qui établissent d'après les Pères et les textes évangéliques l'identité de Marie de Béthanie et de la Pécheresse. Cette identité, que l'Eglise a consacrée dans sa liturgie, nous apparaît comme étant de plus en plus indiscutable.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Votre théologien qui a donné le sens précis de certains mots théologiques, ne pourrait-il aussi donner celui du mot : *physique* ? V. gr. la grâce est une participation *physique* de la nature divine ; les vertus surnaturelles émanent *physiquement* de la grâce sanctifiante, etc.

R. — Le terme *physique* (de φύσις, nature) indique ce qui appartient intrinsèquement à la nature, soit dans l'ordre de l'être, soit dans l'ordre de l'opération. Il est donc synonyme de *réel*, avec cette nuance particulière que la réalité qu'il signifie appartient à la nature même de la chose qu'il affecte et ne lui est pas adjointe d'une façon extrinsèque.

C'est ainsi que, dans l'ordre de l'être, on a dit de l'union hypostatique qu'elle est une *union physique*, c'est-à-dire réalisée dans l'être même du Fils de Dieu fait homme. Et, de même, la grâce sanctifiante est appelée une *participation physique* de la nature divine, parce qu'elle comporte, ajoutée à la nature de l'âme, une entité réelle qui transfère à cette nature la puissance de participer analogiquement à la vie divine.

Dans l'ordre de la causalité, les sacrements peuvent être dits *causes physiques* instrumentales de la grâce, parce que leur efficacité par rapport à la production de la grâce, leur est réellement communiquée par l'humanité sainte de Jésus-Christ et atteint réellement l'entité physique de la grâce dans l'âme. Mais, dans le même ordre, peut-on dire que les vertus surnaturelles émanent *physiquement* de la grâce sanctifiante ? Certains auteurs, nous le savons, l'affirment, par comparaison avec les facultés naturelles qui émanent physiquement de l'essence de l'âme. Mais il faut se souvenir que la grâce n'est pas, à proprement parler, une nature ; elle élève l'essence de l'âme à l'ordre surnaturel ; elle n'est qu'un *habitus substantivus*, le seul d'ailleurs que l'âme puisse posséder. Mais elle n'est pas le sujet d'inhérence des vertus ; elle ne communique pas aux vertus leur être physique ; et ainsi l'expression dont se sert notre correspondant peut paraître quelque peu défectueuse. Cependant, parce que la grâce est la raison même de tout l'ordre surnaturel réalisé en l'homme, elle exige que les vertus (nécessaires à l'opération surnaturelle) soient elles-mêmes surnaturelles. Elle en est donc la raison exigitive, dans l'ordre, non de la cause efficiente, mais de la cause formelle. Aussi, plus correctement, on doit dire que les vertus surnaturelles sont issues *formellement* de la grâce : « *Gratia* INFORMAT (virtutes) *per modum originis : quia scilicet ex ipsa gratia quodammodo* FORMALITER *oriuntur habitus virtutum, per diversas potentias diffusi. Illud autem quod ab alio oritur, formam et speciem ab eo trahit, et in suo vigore consistit, quamdiu origine continuatur.* » (S. Thomas, *In II Sent.*, dist. 26, q. 1, a. 4, ad 5).

On parle également de nécessité *physique*, c'est-à-dire résultant de la *nature* même des choses, par opposition à la nécessité *morale*, qui se justifie par la considération d'éléments étrangers.

Etc., etc.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 17 novembris 1926.
Eug. Lindecker, *Vic. gen.*

FRUNSART

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

25 ANS D'EXPÉRIENCE

LAMPE TITUS

à incandescence par l'essence ou le benzol

UNE MERVEILLE.

Fonctionne SANS LIQUIDE

La Plus PUISSANTE — SANS PRESSION

La Plus ÉCONOMIQUE — GARANTIE

La Plus BELLE LUMIÈRE — INEXPLOSIBLE

8 JOURS à l'ESSAI pour la Province à toute personne qui en fera la demande

CATALOGUE FRANCO

Établissements

TITO-LANDI

23 bis, Boulevard Henri IV

PARIS

LABORATOIRES BAILLY

A. BAILLY, 15, rue de Rome, PARIS. R. C. Seine 1.079

ANALYSES

Bactériologiques (diphtérie, tuberculose) — Biochimiques (sang, urines) — Alimentaires (laits, vins, etc.)

REACTION DE WASSERMANN. — Notices et brochures sur demande.

SANTÉ FORCE

rapidement

obtenues par l'emploi du

VIN DE VIAL

Son heureuse composition

QUINA, VIANDE

LACTO-PHOSPHATE de CHAUX

En fait le plus puissant des fortifiants.

Il convient aux Convalescents, Vieillards, Femmes, Enfants et toutes personnes débiles et délicates.

VIAL Frères, Pharmaciens, LYON

OCCASION — A VENDRE — deux Chemins de Croix 4e et 5e éditions d'un modèle exécuté dans les Ateliers de la Mon COTTEREAU, fondée en 1867. S'adresser à Mr Cottereau, 3, rue du Clos Margot, Le Mans.

ACCOMP. plain-chant et musique appris seul en qq. jours, 30 a. de succès. Méth. raisonnée, claire, facile, 6 f. Abbé FAZEMBAT, 20, rue des Ayres, Bordeaux.

Malgré le prix élevé des **produits de tout premier ordre** entrant dans la composition du

Savon pour la barbe GIBBS

il reste le meilleur marché

parce qu'il fournit, sans irriter la peau, un pourcentage de "barbes" que ne peut donner aucune autre mixture vaguement "Savonneuse"

sur le 7e centenaire de la mort de S. François ; 2° de l'Encyclique de Benoît XV *Sacra prope diem* (6 janvier 1921) sur le 7e centenaire de la fondation du Tiers Ordre ; 3° de la Constitution de Léon XIII *Misericors Dei Filius* (30 mai 1883) donnant au Tiers Ordre sa Règle actuelle.

Quatre gravures ornent le premier des volumes annoncés ci-dessus ; nous avons aussi sous les yeux une intéressante reproduction sous forme d'image (9 × 6 cent.) du tableau d'Yperman représentant S. François chantant sur la lyre son Cantique du soleil (franco 0 f. 60, 5 f. la douzaine).

Les belles Prières de sainte Mechtilde et sainte Gertrude. Traduites par dom Castel, de l'abbaye de Ligugé. — In-24 de xv-210 p., 3 f. — Paris, Lethielleux.

Réédition, sous petit format, du délicieux ouvrage dont nous annoncions l'autre jour l'édition in 12. *Ami*, p. 672. Autrefois les éditeurs annonçaient toujours ces exquises choses reliées. Il paraît qu'aujourd'hui les tarifs de la reliure ne le permettent plus. C'est dommage, car ce serait un bien gentil livre de Visites au Saint-Sacrement.

La Procession. *Comédie en 3 actes*, avec personnages des deux sexes, — suivie d'une version pour rôles d'hommes seuls. — In-8 de 72 p., 6 f. — Paris, Editions *Spes*.

Nous sommes en 1920. Les catholiques du Ponceau entendent que se poursuive la trêve d'union sacrée, et demandent le retrait d'un arrêté sectaire interdisant les processions. Mais le maire est un ambitieux, mené par un politicien sans scrupules. Péripéties émouvantes, et amusantes aussi. La victoire reste enfin au bon sens et à la justice.

Prière litanique pour les Vocations Sacerdotales. — Cantique au Christ-Roi. — Paroles de M. Nioullon, musique de M. E. Chabot. — Chant seul : 0 f. 05 ; accompagnement : 0 f. 35. — En vente à Marseille, aux Editions Publiroc, 53, rue Adolphe Thiers.

1. — Cette prière litanique, qui fut composée à l'occasion du Congrès du recrutement sacerdotal de Marseille en novembre 1926, peut être utilisée dans des réunions analogues et dans les paroisses. Elle est suivie sur le même feuillet de deux antiennes latines mises en plain chant, l'une pour demander des prêtres, l'autre pour la préservation des séminaristes soldats.

2. — Cantique d'actualité, aux contours mélodiques nettement articulés, d'une inspiration religieuse et saine, comme toutes les œuvres musicales de ce compositeur excellent.

Jean d'Avignon. **L'Echéance,** drame en 3 actes ; franco 4 f. 90. — **Une terrible maladie,** comédie en 1 acte ; franco 2 f. 90. — Maurice Caillette, éditeur, 35, rue du Cheval Rouge, à Orléans.

Jean d'Avignon, que nous avons déjà présenté à nos lecteurs, vient de faire paraître deux nouvelles pièces pour les patronages de jeunes filles. Suivant sa méthode, il dépeint un défaut et en montre les conséquences trop souvent funestes. — Dans l'*Echéance* il expose les diverses manières dont se servent les clientes pour retarder le paiement de leurs achats ; par leur faute, une maîtresse d'atelier est amenée à la faillite et succombe sous des embarras injustes, et ces dames n'ouvrent les yeux que lorsque leur faute est irréparable. C'est une redoutable leçon, qui reste, hélas ! toujours actuelle. — Dans *Une terrible maladie*, qui peut être jouée par les cadettes du patronage en guise de lever de rideau, l'auteur s'en prend au défaut de *periergie* (en français, la curiosité). Pièce très amusante.

Nous rappelons que le théâtre de Jean d'Avignon n'exige pas de costumes dispendieux, ni de décors particuliers, et n'est pas soumis aux droits d'auteur.

L'Eglise et l'Action française. *Lettre à un étudiant*, par le P. Boulier, S. J., de l'Action populaire. In 16 de 44 p., 2 f. 50. — **A un catholique d'Action française,** par l'abbé Thellier de Poncheville. In-16 de 32 p., 2 f. — Paris, Editions *Spes*.

Deux brochures que les noms de leurs signataires recommandent suffisamment, toutes deux sous forme de lettre, toutes deux de portée doctrinale, toutes deux écrites d'un ton très persuasif et apostolique, surtout la première, où le « Cher Jean » semble vraiment être un personnage réel, en chair et en os, à qui son bon Père parle le plus enveloppant, le plus paternel, et tout ensemble le plus vigoureux et le plus entraînant langage.

Le Duplicateur " GOSSELIN " imprime 500 copies à l'heure jusq. 10.000 ex. du même original. Prix cour. sur dem. — Polycopie Abbé GOSSELIN, Flers (Orne).

Cave Coopérative de Gaillac (Tarn)

Association de 500 propriétaires, non négociants, préparant et vendant exclusivement les vins des meilleurs crus qu'ils récoltent dans le Vignoble Gaillacois délimité.

ŒUVRE DES VINS DE MESSE

FONDÉE EN 1903

Avec l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque d'Albi, et sous le patronage du clergé de Gaillac.

Fournit : Une nombreuse clientèle ecclésiastique en France, à l'Etranger et dans les Missions catholiques.

S'adresser au : Délégué Spécial : M. Pierre BERTRAND, Propriétaire, Viticulteur, Sous-Directeur de la Cave Coopérative de Gaillac.

Des certificats d'origine et de pureté sont joints à toutes les factures.

CONSTIPATION

Guérie par la

Poudre Laxative de Vichy

du Dr L. SOULIGOUX

Très agréable. — Effet certain.

PARIS, 6, Rue de la Tacherie *et Pharmacies.*

LA LIBRAIRIE René GIARD 2 Rue Hoyo LILLE

ACHÈTE ex. maximum de 1917 valeur toutes bibliothèques à vols de livres de théologie, philosophie, littérature etc. Voir d'ensemble

La constipation est le commencement de l'intoxication. L'intoxication est le commencement de la maladie. La constipation est toujours très efficacement combattue avec la

SCAVULINE

purgatif - laxatif qui dégage et assainit l'intestin.

En vente dans toutes les pharmacies : Frs : 3.50 la boîte, plus Fr. : 0.50 de timbre-taxe.

VITRAUX L. BALMET 25, Cours Berriat, GRENOBLE. Vitraux en tous genres et tous styles. Restauration (voir n° du 19 août de l'*Ami*).

Etes-vous amateur de bon suc [réglisse ?
ACHETEZ ALORS UN

PETIT PAIN DE TORTOSA

Véritable suc de Réglisse d'Espagne

A titre d'essai vous pouvez recevoir une boîte de **10** pains contre **3,20** en timbres adressés à la

RÉGLISSERIE DAUPHINOISE VALENCE (Drôme)

en indiquant ce journal.

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'abbé ROUS en 1871

SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE

Rose et Blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts

VINS CHOISIS de TABLE, blanc, rouge et rosé
livrés en barriques et feuillettes

Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales). R. C. Céret 614

Le Duplicateur intarissable "SCRIPTA"
à encrage automatique et guides réglables

Tire des milliers de **COPIES PARFAITES**, sur papier mince, fort, glacé ou rugueux, à l'aide d'un même cliché stencil, d'un seul coup de **CYLINDRE SEC**, sans préparation préalable,

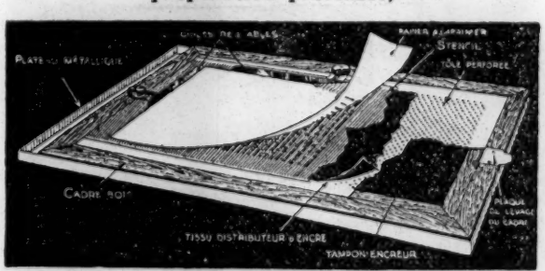

dans le minimum de temps, avec le maximum de propreté, sans réencrage, sans fatigue, économiquement.

Tarif spécial A C *sur demande à*

SOCIÉTÉ GRAPHICA, 24, RUE DE BONDY, PARIS (X^e^)

BRONCHITES
TOUX
CATARRHES
CHRONIQUES
GOUTTES LIVONIENNES
TROUETTE-PERRET

ORGUES de tous systèmes, HARMONIUMS spécialité de soufflerie électriques.
Construction - Réparation - Transformation. — Michel Merklin et Kuhn, 11, rue Vendôme, LYON. V. page 193 couv. *Ami* du 29 juill.

Hépatiques

Apéritif et laxatif, décongestif du foie et stimulant de la sécrétion biliaire, un Grain de Vals avant le repas du soir régularise la circulation abdominale et empêche la dégénérescence graisseuse. Le flacon de 30 grains 3 f. 40.

PANSEMENTS
COMPRESSES
BANDES DE CRÊPE
LINGERIE CHIRURGICALE
LINGERIE HYGIÉNIQUE
CULOTTES TRICOT
LAYETTE
SOUS-BRAS

TETRA GAZES B^ds SGDG

Registre du Com. Seine : 101.853.

Siège Social
48, rue de Laborde
PARIS (8e).

TETRA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société anonyme fondée en 1864. — Capital 500 Millions — R. C. Seine 64.482

Siège social : 29, Boulevard Haussmann, Paris (9e)

97 Succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 546 agences en Province, 4 agences à l'Etranger (Londres, Barcelone et St-Sébastien, Espagne), correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Correspondant en Belgique : *Société française de Banque et de dépôts*, Bruxelles, 70, r. Royale. Anvers, 74, pl. de Meir. Ostende, 21, av. Léopold.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

SERVICE DE COFFRES-FORTS ET DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS
au siège social et dans les succursales, depuis 8 fr. par mois

Le Conseil d'administration de la Société Générale a nommé administrateurs : MM. Léon Cornudet et Henry Poirier qui étaient le premier : censeur, et le second : directeur de cet établissement. Pour remplacer M. Cornudet, le Comité de censure a nommé censeur : M. Georges Verstraëte, secrétaire du Conseil d'administration, et à sa place M. Edmond Taffinean, directeur-adjoint

Vous pouvez préparer avec les

Œufs granulés Layton

les mêmes omelettes, œufs brouillés, sauces, crêmes, gâteaux, puddings, entremets, qu'avec les œufs en coquille.

Les œufs granulés
"LAYTON"
Garantis absolument purs
sont en vente dans toutes les Maisons d'Alimentation

VENTE EN GROS : Etablissements JOHN LAYTON, 15, rue du Louvre, PARIS.

Registre du Commerce Paris N° 64-364.